
**TRAITE RELATIF A LA FUSION-ABSORPTION
DE MOMA TOPCO PAR MOMA HOLDING**

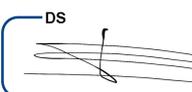
ENTRE

MOMA TOPCO

ET

MOMA HOLDING

En date du 25 février 2025

DS


TRAITE DE FUSION

ENTRE LES SOUSSIGNEES :

- (1) **MOMA HOLDING**, société par actions simplifiée au capital social de 27.428.030 €, dont le siège social est situé 12, rue de Presbourg, 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 532 969 656, représentée par Financière GLV, elle-même représentée par Monsieur Benjamin Patou, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

(ci-après dénommée « **Moma Holding** » ou l' « **Absorbante** »),

D'UNE PART,

ET

- (2) **MOMA TOPCO**, société par actions simplifiée au capital social de 6.424.729,37 €, dont le siège social est situé 12 rue de Presbourg 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 982 440 364, représentée par Financière GLV, elle-même représentée par Monsieur Benjamin Patou, ayant tout pouvoir à l'effet des présentes,

(ci-après dénommée « **Moma TopCo** » ou l' « **Absorbée** »),

D'AUTRE PART,

Moma Holding et Moma TopCo étant ci-après désignées individuellement une « **Partie** » et collectivement les « **Parties** ».

Le présent traité de fusion (le « **Traité** ») est arrêté en vue de la fusion par absorption de Moma TopCo par Moma Holding (la « **Fusion** »), les stipulations qui vont suivre régissant la Fusion.

TITRE I – EXPOSE	4
1 CARACTÉRISTIQUES DES SOCIÉTÉS	4
2 MOTIFS ET BUTS DE L’OPERATION.....	7
3 PROCEDURE.....	8
4 COMPTES SERVANT DE BASE A L’OPERATION	8
5 METHODES D’EVALUATION.....	9
TITRE II – APPORT-FUSION.....	9
6 DISPOSITIONS PREALABLES	9
7 APPORT-FUSION DE MOMA TOPCO.....	10
8 DETERMINATION DU RAPPORT D’ECHANGE	11
9 AUGMENTATION DE CAPITAL DE MOMA HOLDING	12
10 DISSOLUTION DE MOMA TOPCO	13
11 PROPRIETE ET JOUISSANCE.....	14
TITRE III – CHARGES ET CONDITIONS.....	14
12 ENONCE DES CHARGES ET CONDITIONS.....	14
TITRE IV – CONDITIONS SUSPENSIVES.....	15
13 CONDITIONS SUSPENSIVES.....	15
14 DATE DE REALISATION DE LA FUSION	16
TITRE V – REGIME FISCAL DE LA FUSION	18
15 DISPOSITIONS GENERALES	18
16 IMPOT SUR LES SOCIETES	18
17 DÉCLARATIONS SOCIALES.....	20
TITRE VI – STIPULATIONS DIVERSES	21
18 FORMALITÉS	21
19 DÉSISTEMENT	21
20 REMISE DE TITRES	21
21 FRAIS	21
22 RENONCIATIONS	21
23 ELECTION DE DOMICILE.....	22
24 POUVOIRS.....	22
25 DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPÉTENTE.....	22
26 AFFIRMATION DE SINCÉRITÉ.....	22
27 SIGNATURE ÉLECTRONIQUE	22

TITRE I – EXPOSE

1 Caractéristiques des sociétés

1.1 Moma Holding (Absorbante)

L’Absorbante est une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532 969 656.

1.1.1 Objet social

Moma Holding a pour objet social, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l’acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes actions, parts sociales et de toutes valeurs mobilières dans toutes sociétés ou Entités juridiques, créées ou à créer, françaises ou étrangères ;
- l’acquisition et la concession de tous brevets, marques, griffes, modèles, dessins et l’exploitation commerciale ou industrielle de ceux-ci ;
- la réalisation de toutes prestations de conseil, et sans que cette liste soit limitative, en matière administrative, financière, comptable, commerciale, stratégique, informatique ou de gestion au profit de toutes Entités, personnes physiques ou morales et/ou administrations publiques ; et
- généralement, toutes opérations financières, commerciales, industrielles, civiles, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l’objet social ci-dessus ou à tous objets similaires ou connexes, de nature à favoriser directement ou indirectement, le but poursuivi par la Société, son extension, son développement et son patrimoine social.

1.1.2 La durée de l’Absorbante est de quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de la date de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés le 15 juin 2011, soit jusqu’au 14 juin 2110.

L’exercice social de l’Absorbante commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.1.3 Capital social et valeurs mobilières

A la date des présentes, le capital social de l’Absorbante s’élève à 27.428.030 euros, divisé 27.428.030 actions dont 8.939.416 actions ordinaires, 1 action de préférence de catégorie dite « Action Fondateur 1 » (l’ « **Action Fondateur 1** ») et 18.488.613 actions de préférence dites « ADP Performance » (les « **ADP Performance** ») ayant une valeur nominale d’un euro (1 €) chacune.

1.1.4 L’Action Fondateur 1 permet à son porteur, tant que la Condition de Majorité (tel que ce terme est défini dans les statuts de Moma Holding) est satisfaite, de détenir la majorité des droits de vote de l’Absorbante et de désigner au moins la moitié des membres du Conseil d’Administration de l’Absorbante, ou, à son choix, un nombre de membres du Conseil d’Administration disposant de droits de vote tels que les membres du Conseil

d'Administration désignés par lui représentent ensemble la majorité des droits de vote du Conseil d'Administration

Les ADP Performance, dont les termes et conditions sont annexés aux statuts de l'Absorbante, ont les mêmes droits politiques et financiers que les actions ordinaires de l'Absorbante, l'unique droit particulier leur étant attaché est leur capacité de conversion en un nombre plus important d'actions ordinaires de l'Absorbante dans certaines circonstances (en fonction des résultats financiers de Moma Holding).

Il n'existe aucune autre valeur mobilière ou instrument financier donnant droit à l'acquisition d'actions de Moma Holding ou donnant autrement accès ou susceptible de donner accès au capital, aux droits de vote ou aux bénéfices de Moma Holding.

A la Date de Réalisation, l'intégralité des actions de Moma Holding seront détenues par :

- Moma TopCo à hauteur de 1 Action Fondateur 1 et 18.488.613 ADP Performance représentant 67,41% du capital de Moma Holding ; et
- Butler Industries à hauteur de 8.939.416 actions représentant 32,59% du capital de Moma Holding.

Les actions de Moma Holding ne sont pas admises à la négociation sur un marché réglementé, et Moma Holding n'a pas émis d'obligations sur un marché réglementé.

1.2 Moma TopCo (Absorbée)

Moma TopCo est une société par actions simplifiée immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 982 440 364.

1.2.1 Objet social

L'Absorbée a pour objet, directement ou indirectement, en France et à l'étranger :

- l'acquisition, la souscription, la détention, la gestion et la cession, sous toute forme, de toutes parts sociales et de toutes valeurs mobilières, directement ou indirectement, dans les sociétés du groupe formé par la société Moma Holding (532 969 656 RCS Paris) et les sociétés filiales qu'elle contrôle ou dans lesquelles elle détient des participations (le « **Groupe** ») ; et
- la participation au développement du Groupe.

1.2.2 Durée et exercice social

La durée de l'Absorbée est de quatre-vingt-dix-neuf années, à compter de la date de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés le 19 décembre 2023, soit jusqu'au 18 décembre 2122.

L'exercice social de l'Absorbée commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

1.2.3 Capital social et valeurs mobilières

A la date des présentes, le capital social de l'Absorbée s'élève à 6.424.729,37 euros, divisé en 642.472.937 actions ordinaires d'une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01€) chacune.

Il n'existe aucune autre valeur mobilière ou instrument financier donnant droit à l'acquisition d'actions de Moma TopCo ou donnant autrement accès ou susceptible de donner accès au capital, aux droits de vote ou aux bénéfices de Moma TopCo.

A la date des présentes, l'intégralité des actions de Moma TopCo sont détenues par :

- Financière GLV, société par actions simplifiée, au capital social de 13.892.700 €, dont le siège social est situé, 12 rue de Presbourg – 75116 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 922 805 122 (« **Financière GLV** »), à hauteur de 449.731.132 actions représentant 70% du capital de Moma TopCo ;
- Pierre Rénovation Tradition, société par actions simplifiée, au capital de 45.265.530 €, dont le siège social est situé 60 avenue Victor Hugo – 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 442 043 774 (« **PRT** »), à hauteur de 128.494.567 actions représentant 20% du capital de Moma TopCo ;
- Stand Up Group, société par actions simplifiée unipersonnelle, au capital de 71.217.050 €, dont le siège social est situé 66 avenue des Champs Elysées – 75008 Paris, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 833 947 062 (« **SUG** »), à hauteur de 32.123.619 actions représentant 5% du capital de Moma TopCo ; et
- JDS Capital, société par actions simplifiée, au capital de 1.000 €, dont le siège social est situé 7, rue Adolphe Yvon – 75016 Paris, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 909 071 318 (« **JDS** »), à hauteur de 32.123.619 actions représentant 5% du capital de Moma TopCo.

Les actions de Moma TopCo ne sont pas admises à la négociation sur un marché réglementé, et Moma TopCo n'a pas émis d'obligations sur un marché réglementé.

L'Absorbée n'a pas émis de valeurs mobilières et autres instruments financiers autres que les 642.472.937 actions de Moma TopCo. Il n'existe aucune autre valeur mobilière ou instrument financier donnant droit à l'acquisition d'actions de Moma TopCo ou donnant autrement accès ou susceptible de donner accès au capital, aux droits de vote ou aux bénéfices de Moma TopCo.

1.2.4 Opération La Gare

Conformément à l'avenant au protocole d'investissement en date du 3 décembre 2023, conclu le 22 février 2024 entre Butler Industries (RCS Paris 378 876 890), Financière GLV, Moma Holding, Moma TopCo, PRT, SUG et JDS, en présence de Moma Lieux (RCS Paris 790 992 572) et La Gare (RCS Paris 348 648 494), SUG a exercé le 19 décembre 2024 son option de vente à l'encontre de Moma TopCo, portant sur l'ensemble des actions détenues par SUG dans La Gare, au prix de 2.315.010,50 euros (l'« **Option de Vente** »).

Financière GLV, PRT, JDS et SUG (les « **Associés TopCo** ») sont convenus que (i) Moma TopCo acquière les actions de La Gare détenues par SUG pour un prix de 2.315.010,50 € conformément aux termes de l'Option de Vente, (ii) à l'issue de cette acquisition, Moma TopCo distribue les titres de La Gare ainsi acquis aux Associés TopCo au prorata de leurs participations respectives au capital de Moma TopCo (la « **Distribution La Gare** »), puis (iii) à l'issue de cette distribution, Moma TopCo procède à une augmentation de capital réservée à SUG d'un montant de 2.315.010,50 € (correspondant au prix d'exercice de

l'Option de Vente) qui serait libérée par compensation avec la créance détenue par SUG sur Moma TopCo du fait de l'exercice de l'Option de Vente (l' « **Augmentation de Capital La Gare** »). Cette augmentation de capital sera réalisée sur la base d'une valorisation de Moma TopCo minorée du montant de la dette due par Moma TopCo à SUG au titre du prix d'exercice de l'Option de Vente (soit 2.315.010,50 €) (l'ensemble de cette opération, telle que définie aux (i), (ii) et (iii) ci-dessus, étant ci-après désigné l' « **Opération La Gare** »).

Conformément à l'article 13 du présent traité, l'Opération La Gare aura lieu préalablement à la réalisation de la Fusion.

1.2.5 Capital social et valeurs mobilières de Moma TopCo à la Date de Réalisation

En rémunération de l'Augmentation de Capital La Gare, il est prévu que Moma TopCo émette 33.147.274 actions Moma TopCo au bénéfice de SUG

Par conséquent à la Date de Réalisation et à l'issue de l'Opération La Gare, le capital de l'Absorbée s'élèvera à 6.756.202 euros, divisé en 675.620.211 actions de même catégorie ayant une valeur nominale d'un centime d'euro (0,01 €) chacune, et qui seront réparties entre les sociétés suivantes :

- Financière GLV à hauteur de 449.731.132 actions représentant 66,57% du capital de Moma TopCo ;
- PRT à hauteur de 128.494.567 actions représentant 19,02% du capital de Moma TopCo ;
- SUG à hauteur de 65.270.893 actions représentant 9,66% du capital de Moma TopCo ; et
- JDS à hauteur de 32.123.619 actions représentant 4,75% du capital de Moma TopCo.

1.3 Liens entre Moma Holding et Moma TopCo

1.3.1 Liens en capital

A la date des présentes, Moma TopCo détient – et, à la Date de Réalisation, Moma TopCo détiendra – 18.488.614 actions (à savoir 1 Action Fondateur 1 et 18.488.613 ADP Performance) représentant 67,41% du capital de Moma Holding, étant toutefois précisé que, préalablement à la Fusion, l'Action Fondateur 1 sera convertie en une action ordinaire de Moma Holding.

1.3.2 Mandataires sociaux communs

A la date des présentes, Moma TopCo et Moma Holding ont un (1) mandataire social en commun : Financière GLV (représentée par Monsieur Benjamin Patou), qui est présidente de Moma Holding et de Moma TopCo.

2 MOTIFS ET BUTS DE L'OPERATION

Le projet de fusion s'inscrit dans une démarche de simplification de la structure de détention du capital de Moma Holding dans le cadre de la restructuration financière du groupe Moma. Il fait suite à la signature d'un protocole, en date du 25 décembre 2024, notamment entre Moma Holding, Moma TopCo et leurs associés (le « **Protocole** »), qui prévoyait les termes de la réorganisation du groupe Moma et – dans le cadre de cette réorganisation – la possibilité de réaliser la Fusion.

3 PROCEDURE

3.1 Commissaire aux Apports

Conformément aux dispositions de l'article L.236-10 du Code de commerce, les associés de l'Absorbante et de l'Absorbée ont décidé à l'unanimité, le 25 février 2025, de ne pas procéder à la désignation d'un commissaire à la fusion.

Conformément aux dispositions des articles L.236-10, R.236-7 et L.225-147 du Code de commerce, les associés de l'Absorbante ont décidé de nommer, à l'unanimité, par une décision en date du 25 février 2025, en qualité de commissaire aux apports Monsieur Thierry Younes, domicilié au 11 rue Tronchet 75008 Paris, avec pour mission (i) de procéder à toutes vérifications nécessaires, (ii) d'apprécier, sous sa responsabilité, la valeur des apports en nature que se propose d'effectuer Moma TopCo à titre de fusion, et le cas échéant les avantages particuliers qui en résulteraient, et (iii) d'établir, sous sa responsabilité, un rapport sur la valeur des apports contenant les mentions prévues par les textes réglementaires.

Par une décision en date du 25 février 2025, les associés de l'Absorbée ont pris acte et ont confirmé, en tant que de besoin, la nomination du commissaire aux apports.

Conformément aux dispositions de l'article L.236-9 I du Code de commerce, les associés de l'Absorbante et de l'Absorbée ont décidé à l'unanimité, le 25 février 2025, de ne pas établir le rapport de leur président respectif sur la Fusion.

3.2 Consultation des instances représentatives du personnel

Moma Holding et Moma TopCo n'ont pas de comité social et économique et ne sont donc pas soumises à la consultation préalable d'instances représentatives du personnel.

3.3 Autorisation de la signature du Traité

La signature du présent Traité a été préalablement autorisée par le conseil d'administration de Moma Holding qui s'est réuni le 25 février 2025.

4 COMPTES SERVANT DE BASE A L'OPERATION

4.1 Comptes de Moma Holding

Les termes et conditions du Traité ont été établis sur la base des comptes consolidés et sociaux de Moma Holding au 31 décembre 2023, figurant en Annexe 4.1 et sur la base de l'état comptable intermédiaire de Moma Holding arrêté en date du 31 décembre 2024, figurant en Annexe 4.1.

4.2 Comptes de Moma TopCo

Les termes et conditions du Traité ont été établis sur la base de l'état comptable intermédiaire de Moma TopCo arrêté en date du 31 décembre 2024, figurant en Annexe 4.2.

4.3 Distribution de dividendes

Il est précisé que ni Moma Holding, ni Moma TopCo n'a décidé de distribution de dividendes entre le 1^{er} janvier 2025 et la date des présentes.

Outre la Distribution La Gare, il est prévu que Moma TopCo procède, préalablement à l'Augmentation de Capital La Gare, à une distribution exceptionnelle d'un montant

plafonné à 304.281 euros correspondant à l'actif circulant de Moma TopCo et qui devra être réduit à due concurrence du montant des dettes, charges et frais engagés par Moma TopCo entre le 1^{er} janvier 2025 et la Date de Réalisation, et qui sera payée à chacun des Associés de Moma TopCo, au prorata du nombre d'actions de Moma TopCo détenues par chacun d'eux à la date des présentes (la « **Distribution Préalable Moma TopCo** »).

A l'exception de la Distribution La Gare et de la Distribution Préalable Moma TopCo, aucune distribution n'interviendra entre la date des présentes et la Date de Réalisation.

5 **METHODES D'EVALUATION**

La Fusion étant réalisée « à l'envers » et constituant une opération de restructuration interne impliquant deux sociétés sous contrôle commun, les apports seront effectués à leur valeur nette comptable, conformément aux articles 710-1, 720-1, 741-1 et 743-1 du titre VII du règlement n°2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des Normes Comptables relatif au Plan comptable général, tel que modifié par le règlement n°2023-08 de l'Autorité des Normes Comptables en date du 22 novembre 2023.

TITRE II – APPORT-FUSION

6 **DISPOSITIONS PREALABLES**

Moma TopCo apporte à Moma Holding (l'« **Apport-Fusion** »), sous les garanties ordinaires de fait et de droit en la matière, l'ensemble de ses biens, droits et obligations, actifs et passifs, à la Date de Réalisation, étant précisé que l'énumération ci-après n'a qu'un caractère indicatif et non limitatif : la Fusion constituant une transmission universelle de patrimoine, l'ensemble des éléments actifs et passifs (y compris les engagements hors bilan et sûretés qui y sont attachés) seront transférés à Moma Holding dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.

Conformément à l'Article 15.1.2 du présent Traité, au plan comptable et fiscal, l'Apport-Fusion aura un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025.

Moma TopCo apporte à Moma Holding les titres de participation qu'elle détient au 1^{er} janvier 2025, soit 18.488.614 actions représentant 67,41% des actions et des droits de vote de Moma Holding.

Moma Holding deviendra débitrice des créanciers de Moma TopCo en lieu et place de Moma TopCo à la Date de Réalisation sans que cette substitution emporte novation à l'égard desdits créanciers.

En application de la réglementation comptable applicable, la comptabilisation dans les comptes de Moma Holding des actifs apportés s'effectuera à la valeur nette comptable de ces actifs.

La Fusion sera réalisée dans les conditions prévues aux articles L.236-1 et suivants et R.236-1 et suivants du Code de commerce, dans la mesure où ces dispositions sont applicables à des sociétés par actions simplifiées. En outre, l'Apport-Fusion est consenti et accepté aux charges, clauses et conditions et moyennant les attributions stipulées ci-après.

7 APPORT-FUSION DE MOMA TOPCO

7.1 Actifs de Moma TopCo

L'Apport-Fusion comprend l'ensemble des actifs de l'Absorbée au 1^{er} janvier 2025, qui sont, conformément à l'état comptable intermédiaire arrêté au 31 décembre 2024 :

<i>En euros</i>	<i>Valeurs brutes au 1^{er} janvier 2025</i>	<i>Amortissement/ Dépréciations</i>	<i>Valeurs nettes comptables au 1^{er} janvier 2025</i>
Immobilisations incorporelles	0	0	0
Immobilisations corporelles	0	0	0
Immobilisations financières	33.914.456	0	33.914.456
Stocks et en-cours	0	0	0
Créances	0	0	0
Valeurs mobilières de placement	450.172		450.172
Disponibilités	57.616		57.616
Montant total des actifs de Moma TopCo apportés	34.422.244		34.422.244

7.2 Passifs de Moma TopCo

L'Apport-Fusion est consenti et accepté moyennant la prise en charge par l'Absorbante en l'acquit de l'Absorbée, de l'intégralité du passif de cette société, à savoir conformément à l'état comptable intermédiaire arrêté au 31 décembre 2024 :

<i>En euros</i>	<i>Valeurs nettes comptables au 1^{er} janvier 2025</i>
Provisions pour risques et charges	0
Dettes financières	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8.090
Dettes fiscales et sociales	195.417
Montant total des passifs de Moma TopCo apportés	203.507

7.3 Valeur de l'actif net apporté par Moma TopCo

Des désignations et évaluations ci-dessus, il résulte que, sur la base de l'état comptable intermédiaire de Moma TopCo au 31 décembre 2024 :

les éléments d'actifs sont apportés par l'Absorbée pour une valeur nette estimée de :	34.422.244
le passif estimé pris en charge par l'Absorbée s'élève à :	203.507
L'actif net apporté par Moma TopCo au 1^{er} janvier 2025 s'élève à :	34.218.737

7.4 Opérations sur le capital de l'Absorbée pendant la période intercalaire

Pendant la période séparant la date d'effet de la Fusion et la Date de Réalisation, il est prévu qu'interviennent :

- la Distribution Préalable Moma TopCo, qui aura pour conséquence une minoration de l'actif net de la Société à hauteur de ladite distribution (soit un montant maximal de 304.281€) ;
- l'acquisition des actions de La Gare détenues par SUG pour un prix de 2.315.010,50 € conformément aux termes de l'Option de Vente, suivie de leur distribution dans le cadre de la Distribution La Gare ; cette opération aura pour conséquence une minoration de l'actif net de Moma TopCo à hauteur de 2.315.010,50 € ;
- l'Augmentation de Capital La Gare, qui aura pour conséquence une augmentation de l'actif net de Moma TopCo à hauteur de 2.315.010,50 €.

Sous réserve que la Distribution Préalable Moma TopCo soit réalisée pour son montant maximal de 304.281€, l'actif net apporté par Moma TopCo au 1^{er} janvier 2025, retraité de ces différentes opérations, s'établirait ainsi à 33.914.456 €.

7.5 Engagements hors bilan

Sous réserve de l'Option de Vente, Moma TopCo n'a reçu et n'a souscrit aucun engagement hors bilan.

8 DETERMINATION DU RAPPORT D'ECHANGE

8.1 Pour la détermination du nombre d'actions devant être émises en rémunération de la Fusion :

- (i) il a été retenu la valeur de Moma Holding telle que retenue dans le cadre du Protocole, soit un montant de 70.000.000 d'euros, soit environ 2,55 euros par action,
- (ii) il a été retenu une valeur de Moma TopCo correspondant à la valeur des titres de Moma Holding détenus par Moma TopCo, correspondant au pourcentage de détention de Moma TopCo dans Moma Holding (soit environ 67,41%) multiplié par la valeur de Moma Holding retenue dans le cadre de l'opération (soit 70.000.000 euros), soit un montant de 47.185.415 euros. Les autres actifs et passifs de Moma TopCo n'ont pas

été valorisés en considération du fait que les actifs de Moma TopCo au 1^{er} janvier 2025, nets des passifs de Moma TopCo au 1^{er} janvier 2025, soit un montant de 304.281 euros, correspondent au montant envisagé de la Distribution Préalable qui sera réduit à due concurrence des charges et frais engagés par Moma TopCo entre le 1^{er} janvier 2025 et la Date de Réalisation.

- 8.2** A partir de ces éléments de valorisation, la parité a été établie, de convention expresse entre les Parties à la Fusion, au rapport entre (a) la valeur d'une action de Moma Holding (soit le quotient de 70.000.000 euros par 27 428 030, correspondant au nombre d'actions de Moma Holding à la Date de Réalisation) et (b) la valeur d'une action de Moma TopCo à la Date de Réalisation (soit le quotient de 47.185.415 euros par 675.620.211, correspondant au nombre d'actions de Moma TopCo à la Date de Réalisation, à l'issue de l'Opération La Gare), soit environ 0,027365395 (arrondi) action de Moma Holding pour 1 action de Moma TopCo.
- 8.3** Il ne sera pas procédé à l'émission de fractions d'actions. Chaque associé de Moma TopCo se verra créditer d'un montant d'actions Moma Holding égal au produit du nombre d'actions Moma TopCo qu'il détiendra à la Date de Réalisation par le rapport d'échange déterminé conformément aux principes énoncés au paragraphe précédent, arrondi à l'entier immédiatement inférieur. Le montant de l'augmentation de capital sera égal au produit de la somme des nombres d'actions créditées au compte de chacun des associés par la valeur nominale de l'action Moma Holding. Les rompus seront indemnisés par Moma Holding sur la base de la valeur unitaire de l'action Moma Holding déterminée conformément aux principes énoncés à l'Article 8.1.
- 8.4** Il sera donc émis, au titre de la Fusion, 18.488.612 actions Moma Holding de 1 euro de valeur nominale chacune en échange des 675.620.211 actions de Moma TopCo.

Ces actions nouvelles seront entièrement assimilées aux actions anciennes, soumises à toutes les dispositions statutaires et donneront notamment droit à toute distribution de dividendes, d'acomptes sur dividende ou de réserve décidée postérieurement à leur émission.

9 AUGMENTATION DE CAPITAL DE MOMA HOLDING

9.1 Augmentation de capital de Moma Holding

Ainsi qu'il est dit à l'Article 8 ci-dessus, Moma Holding créera 18.488.612 actions nouvelles, de un (1) euro de nominal chacune, en rémunération de l'Apport-Fusion de Moma TopCo et procédera ainsi à une augmentation de capital d'un montant de 18.488.612 euros.

Le capital de Moma Holding sera donc augmenté de 18.488.612 euros et ainsi porté d'un montant de 27.428.030 euros à 45.916.642 euros. Il sera divisé en 45.916.642 actions de un (1) euro de nominal chacune, entièrement libérées et toutes de même catégorie.

9.2 Montant de la prime de fusion

Le montant de l'actif net transmis par Moma TopCo (y compris les actions Moma Holding) s'élevant, après retraitement de la Distribution La Gare, de la Distribution Préalable Moma TopCo (en prenant pour hypothèse qu'elle serait réalisée pour son montant maximal de 304.281€) et de l'Augmentation de Capitale La Gare à :	33.914.456 euros
sous déduction du montant de l'augmentation de capital de Moma Holding s'élevant à :	18.488.612 euros
soit la somme de	15.425.844 euros

constitue une prime de fusion qui sera portée au passif du bilan de Moma Holding au compte « Prime de fusion », sur laquelle porteront les droits des associés anciens et nouveaux de Moma Holding.

La prime de fusion pourra recevoir toute affectation conforme aux principes en vigueur décidée par l'assemblée générale des associés de Moma Holding.

Dans l'hypothèse où la Distribution Préalable Moma TopCo (i) ne serait pas intervenue à la Date de Réalisation et où les Associés de Moma TopCo renonceraient unanimement par acte sous seing privé à la Condition Suspensive relative à la Distribution Préalable Moma TopCo (telle que prévue à l'Article 13(iv)) ou (ii) serait intervenue pour un montant inférieur à 304.281€, le montant de l'actif net apporté par Moma TopCo (tel que prévu ci-dessus à l'Article 7.4 après retraitement des opérations de la Période Intercalaire) serait majoré à hauteur (i) du montant maximal de la Distribution Préalable Moma TopCo (soit 304.281€) ou (ii) à hauteur de la différence entre 304.281€ et le montant effectif de la Distribution Préalable Moma TopCo, et le montant de la prime de fusion serait augmenté à due concurrence.

9.3 Annulation des titres auto-détenus

A l'issue de la Fusion, les 18.488.614 actions Moma Holding comprises dans le patrimoine apporté par Moma TopCo seront annulées. Le capital de Moma Holding sera alors réduit de 18.488.614 euros, et sera divisé en 27.428.028 actions de un (1) euro de valeur nominale chacune.

En conséquence, le capital social de Moma Holding qui aura été porté, à l'issue de l'opération d'augmentation de capital, à un montant de 45.916.642 €, sera réduit d'un montant de 18.488.614 € pour être ramené à un montant de 27.428.028 €.

La différence entre la valeur d'apport des 18.488.614 actions Moma Holding antérieurement propriété de Moma TopCo (33.914.456 euros) et le montant de la réduction de capital réalisée par Moma Holding par annulation de 18.488.614 actions de un (1) euro de nominal (18.488.614 euros) soit 15.425.842 euros sera imputée sur le compte « Prime de fusion » à hauteur de 15.425.842 euros.

10 DISSOLUTION DE MOMA TOPCO

Conformément à l'article L.236-3 du Code de commerce, la réalisation de la Fusion, du fait de la satisfaction des conditions suspensives stipulées à l'Article 13 du Traité,

entraînera la dissolution sans liquidation de Moma TopCo et la transmission universelle de son patrimoine à Moma Holding.

11 PROPRIETE ET JOUISSANCE

Moma Holding sera propriétaire des biens apportés et en aura la jouissance à compter de la Date de Réalisation. A compter de cette date, Moma Holding sera subrogée purement et simplement, d'une manière générale, dans tous les droits, actions, obligations et engagements de l'Absorbée.

Les actions ordinaires Moma Holding émises en rémunération de la Fusion auront jouissance courante et donneront donc droit à toute distribution de dividendes, d'acompte sur dividende ou de réserve (ou assimilé) décidée postérieurement à leur émission.

Elles seront, à compter de leur création, entièrement assimilées aux actions ordinaires Moma Holding existantes, donneront droit à toute distribution à compter de leur émission, et jouiront des mêmes droits et supporteront les mêmes charges, notamment toute retenue d'impôts. Elles donneront donc droit, sans distinction, au paiement de la même somme lors de toute répartition ou de tout remboursement effectué pendant la durée de l'Absorbante ou lors de sa liquidation, sous réserve des prélèvements et retenues à la source de toute nature devant être effectués en application de la loi et de la réglementation en vigueur.

TITRE III – CHARGES ET CONDITIONS

12 ENONCE DES CHARGES ET CONDITIONS

- 12.1** Moma Holding prendra les biens apportés par Moma TopCo dans l'état où ils se trouveront à la Date de Réalisation.
- 12.2** Moma Holding sera purement et simplement substituée dans tous les droits et obligations de Moma TopCo (y compris les engagements hors bilan donnés et reçus).
- 12.3** Moma Holding prendra en charge l'intégralité du passif de Moma TopCo tel que ce passif existera à la Date de Réalisation. Moma Holding sera tenue, dans les mêmes conditions, à l'exécution des engagements de caution, avals et garanties pris par Moma TopCo (tant pour les dettes nées que les dettes futures) et bénéficiera de toutes contre-garanties et sûretés y afférents.
- 12.4** Il est précisé ici que le montant du passif de Moma TopCo tel qu'il résulte des comptes intermédiaires au 31 décembre 2024, ne constitue pas une reconnaissance de dettes au profit de prétendus créanciers qui seront tenus, dans tous les cas, d'établir leurs droits et de justifier de leurs titres.
- 12.5** Moma Holding prendra à sa charge les passifs qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis en vertu du Traité, ainsi que les passifs, ayant une cause antérieure à la Date de Réalisation mais qui ne se révéleraient qu'après cette date.
- 12.6** Il est précisé que l'Absorbée n'emploie pas et n'a jamais employé de salariés.
- 12.7** L'Absorbante aura tous pouvoirs, dès la Date de Réalisation, notamment pour tenter ou défendre tous contentieux et toutes actions judiciaires ou arbitrales en cours ou nouvelles, aux lieu et place de l'Absorbée et relatives aux biens apportés, pour donner tous

- acquiescements à toutes décisions, pour recevoir ou payer toutes sommes dues en suite des sentences ou transactions.
- 12.8** Moma Holding supportera et acquittera, à compter de la Date de Réalisation, les impôts et taxes, primes et cotisations d'assurances, ainsi que toutes charges quelconques, ordinaires ou extraordinaires grevant ou pouvant grever les biens et droits apportés et celles qui sont ou seront inhérentes à l'exploitation ou à la propriété des biens apportés.
- 12.9** Moma Holding exécutera, à compter de la Date de Réalisation, tous traités, marchés et conventions intervenus avec des tiers et avec le personnel, relativement à l'exploitation des biens apportés, toutes assurances contre l'incendie, les accidents et autres risques et sera subrogée dans tous les droits et obligations en résultant, sans recours contre l'Absorbée.
- 12.10** L'Absorbante se conformera aux lois, décrets, arrêtés, règlements et usages concernant les exploitations de la nature de celle dont font partie les biens apportés et fera son affaire personnelle de toutes autorisations qui pourraient être nécessaires.
- 12.11** Moma Holding sera subrogée, à compter de la Date de Réalisation, dans le bénéfice et la charge de tout contrat, traité, convention, marché de toute nature liant valablement l'Absorbée à tout tiers ou administration pour l'exploitation de son activité ainsi que dans le bénéfice et la charge de toutes autorisations ou permissions administratives qui auraient été consenties à Moma TopCo.
- 12.12** Moma Holding remplira, en tant que de besoin, toutes formalités requises en vue de régulariser et de rendre opposable aux tiers la transmission des divers éléments d'actif ou droits apportés à l'exception, le cas échéant, de ceux ayant été transférés dans le cours normal des affaires, tout pouvoir étant donné à cet effet au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent Traité.
- 12.13** Moma TopCo déclare qu'à la Date de Réalisation, elle ne détiendra aucun immeuble, ni aucun droit d'occupation sous quelque forme que ce soit (bail, location) de biens immobiliers, et acquittera, préalablement à la Date de Réalisation, l'intégralité des sommes afférentes à la résiliation de tels droits, le cas échéant.
- 12.14** Moma TopCo déclare qu'à la Date de Réalisation, elle ne détiendra ou utilisera aucune marque, nom de produit, nom de domaine, ni aucun autre droit de propriété intellectuelle (et en particulier aucun code source) de quelque nature que ce soit.
- 12.15** Les créanciers de Moma Holding et de Moma TopCo dont les créances sont antérieures à la publication du Traité pourront faire opposition dans le délai de trente (30) jours à compter de la dernière insertion prévue par l'article R.236-2 du Code de commerce ou dans le délai de trente (30) jours à compter de la publication du Traité sur les sites internet des sociétés concernées par la Fusion. Conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur, l'opposition formée par un créancier n'aura pas pour effet d'interdire la poursuite de la Fusion.

TITRE IV – CONDITIONS SUSPENSIVES

13 CONDITIONS SUSPENSIVES

La fusion est soumise à la réalisation des conditions suspensives suivantes :

- (i) la réalisation de l'Opération La Gare et la signature d'un nouveau pacte d'associés au niveau de La Gare conformément aux termes du Protocole ;
- (ii) la cession par Moma Lieux à Moma Holding des actions de Lapérouse Paris et d'Anjou Exploitation détenues par Moma Lieux ;
- (iii) la conversion de l'Action Fondateur 1 en une action ordinaire (ou la modification de ses termes et conditions pour prévoir sa cessibilité) ;
- (iv) la Distribution Préalable Moma TopCo ;
- (v) l'approbation de la Fusion, et notamment de la dissolution sans liquidation de Moma TopCo, par les Associés de Moma TopCo;
- (vi) l'approbation de la Fusion, et notamment de l'augmentation de capital et de la réduction de capital corrélatives de Moma Holding, par les associés de Moma Holding ;
- (vii) la signature d'un nouveau pacte d'associés au niveau de Moma Holding conformément aux termes du Protocole ; et
- (viii) conformément à l'article L.236-9 du Code de commerce, l'approbation de la Fusion par les assemblées spéciales des porteurs de l'Action Fondateur 1 et des ADP Performance de Moma Holding,

(les « **Conditions Suspensives** »).

La réalisation des Conditions Suspensives pourra être établie, vis-à-vis de quiconque, par tous moyens appropriés et notamment, selon le cas, par la remise des copies ou d'extraits certifiés conformes (i) des procès-verbaux de l'assemblée générale extraordinaire de Moma TopCo et de Moma Holding, (ii) d'un acte sous seing privé signé par l'ensemble des Associés de Moma TopCo ou de Moma Holding ou (iii) d'un acte signé par le président de Moma TopCo ou de Moma Holding.

Il est précisé que les Conditions Suspensives sont stipulées au bénéfice des Parties, qui pourront à tout moment y renoncer, totalement ou partiellement, étant toutefois précisé que la renonciation à la Condition Suspensive (iv) devra faire l'objet d'un accord sous seing privé signé par l'ensemble des Associés de Moma TopCo et que la renonciation à la Condition Suspensive (vii) devra faire l'objet d'un acte sous seing privé signé par l'ensemble des Associés de Moma TopCo et par Butler Industries.

14 **CONDITION RESOLUTOIRE**

La réalisation de la Fusion est soumise à la condition résolutoire (la « **Condition Résolutoire** ») de l'absence de réalisation des opérations suivantes immédiatement après la Fusion :

- (i) la cession par PRT de de 3.134.632 actions de Moma Holding à Butler Industries au prix fixé dans le Protocole (la « **Cession PRT** ») ;
- (ii) la cession par Financière GLV de 7.836.580 actions de Moma Holding à Butler Industries au prix fixé dans le Protocole (la « **Cession GLV** »).

(Ensemble, la Cession PRT et la Cession GLV étant désignées les « **Opérations de Cessions** »).

En l'absence de réalisation des Opérations de Cessions immédiatement après la réalisation de la Fusion, la Fusion sera résolue de plein droit.

15 DATE DE REALISATION DE LA FUSION

15.1.1 Les Parties sont expressément convenues que d'un point de vue juridique la Fusion sera réalisée à la date de réalisation de la dernière des Conditions Suspensives, immédiatement après la réalisation de ladite Condition Suspensive, ou à toute autre date convenue entre les Parties (la « **Date de Réalisation** »).

Faute de réalisation des Conditions Suspensives au plus tard le 30 juin 2025 (inclus) ou en cas de réalisation de la Condition Résolutoire, le Traité sera caduc de plein droit et Moma Holding et Moma TopCo ne seront plus liées par aucune des obligations qui y sont stipulées

Moma TopCo sera dissoute de plein droit dès la réalisation de la Fusion. Il ne sera procédé à aucune opération de liquidation de Moma TopCo du fait de la transmission à Moma Holding de la totalité de l'actif et du passif de Moma TopCo.

La constatation matérielle de la réalisation définitive de la Fusion pourra avoir lieu par tous moyens appropriés.

15.1.2 Au plan comptable et fiscal, la Fusion aura, conformément aux dispositions de l'article L.236-4 du Code de commerce, un effet rétroactif au 1^{er} janvier 2025 (la « **Date d'Effet** »).

15.1.3 En conséquence, et conformément aux dispositions de l'article R.236-1 du Code de commerce, les opérations réalisées par la Société Absorbée à compter de la Date d'Effet et jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées de plein droit comme étant faites pour le compte de l'Absorbante qui supportera exclusivement les résultats actifs ou passifs de l'exploitation du patrimoine transmis.

TITRE V – REGIME FISCAL DE LA FUSION

16 DISPOSITIONS GENERALES

Les Parties s'engagent à se conformer à toutes dispositions légales en vigueur, en ce qui concerne les déclarations à faire au titre de l'impôt sur les sociétés ou de toutes impositions ou taxes résultant de la réalisation définitive de la Fusion, conformément aux stipulations ci-après.

D'une manière générale et à compter de la Date de Réalisation, l'Absorbante se substituera à l'Absorbée pour l'exécution de tous engagements et obligations de nature fiscale.

17 IMPOT SUR LES SOCIETES

17.1 Rétroactivité

Ainsi qu'il résulte des dispositions ci-avant, la Fusion prendra effet le 1^{er} janvier 2025 d'un point de vue comptable et fiscal. L'Absorbée et l'Absorbante reconnaissent expressément que ces stipulations emportent un plein effet fiscal, dont elles s'engagent à accepter toutes les conséquences. Il est précisé que cette rétroactivité n'a d'effet qu'entre les Parties.

En conséquence, les résultats de toutes les opérations actives et passives effectuées par l'Absorbée depuis le 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la Date de Réalisation seront considérées comme accomplies par l'Absorbante.

17.2 Régime de faveur

Les Parties déclarent qu'elles sont toutes deux soumises à l'impôt sur les sociétés en France dans les conditions de droit commun et qu'elles entendent placer la Fusion sous le régime fiscal de faveur des fusions prévu à l'article 210 A du Code général des impôts (« **CGI** »).

L'application de ce régime fiscal de faveur entraînera notamment les conséquences fiscales suivantes :

- les éventuelles plus-values nettes et les profits dégagés par l'Absorbée ne seront pas soumis à l'impôt sur les sociétés,
- la plus-value éventuelle dégagée par l'Absorbante au titre de l'annulation de ses propres actions qu'elle a reçues dans le cadre de la Fusion ne sera pas soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'Absorbante prend l'engagement de respecter l'ensemble des dispositions de l'article 210 A du CGI, et notamment s'engage à :

- (a) reprendre au passif de son bilan, d'une part, les provisions de l'Absorbée dont l'imposition est différée et qui ne deviendront pas sans objet du fait de la Fusion et, d'autre part, la réserve spéciale où la société absorbée a porté les plus-values à long terme soumises antérieurement au taux réduit de 10 %, de 15 %, de 18 %, de 19 % ou de 25 % ainsi que la réserve où ont été portées les provisions pour fluctuation des cours en application du sixième alinéa du 5^o du 1 de l'article 39 du CGI ;
- (b) se substituer à l'Absorbée pour la réintégration des résultats dont la prise en compte aurait été différée pour l'imposition de cette dernière ;

- (c) calculer les plus-values réalisées ultérieurement à l'occasion de la cession des immobilisations non amortissables apportées d'après la valeur qu'avaient ces immobilisations (en ce compris les titres du portefeuille assimilés à des éléments de l'actif immobilisé en application du paragraphe 6 de l'article 210 A du CGI), du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée ;
- (d) réintégrer dans ses bénéfices imposables à l'impôt sur les sociétés, suivant les modalités et conditions prévues au paragraphe 3 de l'article 210 A du CGI, les plus-values dégagées par la Fusion sur l'apport de ses biens amortissables, et, en cas de cession ultérieure d'un de ces biens, constater l'imposition immédiate de la fraction de la plus-value afférente à ce bien qui n'aurait pas encore été réintégrée ;
- (e) inscrire à son bilan les éléments autres que les immobilisations (ou des biens qui leur sont assimilés en application des dispositions du paragraphe 6 de l'article 210 A du CGI) reçus de l'Absorbée pour la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée, ou, à défaut, comprendre dans ses résultats de l'exercice au cours duquel intervient la Fusion le résultat correspondant à la différence entre la nouvelle valeur de ces éléments et la valeur qu'ils avaient, du point de vue fiscal, dans les écritures de l'Absorbée ; et
- (f) compte tenu de la transcription des apports sur la base de leur valeur nette comptable, reprendre à son bilan les écritures comptables de l'Absorbée en faisant apparaître la valeur d'origine des éléments d'actif immobilisé et les amortissements et provisions pour dépréciation constatés, et continuer de calculer les dotations aux amortissements à partir de la valeur d'origine qu'avaient les biens dans les écritures de l'Absorbée.

L'Absorbante s'engage à joindre à sa déclaration de résultat un état de suivi, conforme au modèle fourni par l'administration, des plus-values en sursis d'imposition au titre de l'exercice de réalisation de la Fusion et, le cas échéant, des exercices suivants, faisant apparaître, pour chaque nature d'élément apportés du fait de la Fusion, les renseignements nécessaires au calcul du résultat imposable de la cession ultérieure des éléments considérés, conformément à l'article 54 *septies* I du CGI.

Par ailleurs, l'Absorbante s'engage à se conformer aux formalités prévues par l'article 54 *septies* II du CGI en portant le montant des plus-values dégagées sur les éléments d'actifs non amortissables compris dans l'Apport-Fusion, et dont l'imposition a été reportée, sur le registre prévu à cet effet, qu'elle tiendra à disposition de l'administration aussi longtemps que nécessaire.

17.3 Obligations déclaratives incombant à l'Absorbée

Conformément aux dispositions de l'article 201,1 du CGI, l'Absorbée s'engage à déclarer la cessation d'activité auprès du guichet des formalités des entreprises dans les 45 jours de la Date de Réalisation.

L'Absorbée s'engage par ailleurs à souscrire, à compter de la Date de Réalisation :

- (i) dans un délai de 30 jours une déclaration de cessation d'activité en matière de TVA ; et
- (ii) dans un délai de 60 jours une déclaration de ses résultats non encore imposés devant faire l'objet d'une imposition immédiate. En pratique, compte tenu de l'effet rétroactif fiscal et comptable de la Fusion au premier jour de l'exercice en cours de l'Absorbée, cette déclaration comportera la mention « Néant ». Par ailleurs, l'Absorbée s'engage à joindre à cette déclaration l'état de suivi des plus-values d'apport mises en sursis

lors de la Fusion et dont l'imposition sera ultérieurement établie au nom de l'Absorbante, conformément à l'article 54 *septies* I du CGI.

17.4 Droits d'enregistrement

La formalité de l'enregistrement sera effectuée gratuitement en application de l'article 816 du CGI.

17.5 Taxe sur la valeur ajoutée

L'Absorbante et l'Absorbée constatent que la Fusion emporte apport en société d'une universalité totale de biens au sens de l'article 257 bis du CGI.

17.6 Autres impôts et taxes

Au regard des autres impôts et taxes dont le traitement fiscal n'est pas expressément mentionné dans le présent Traité, l'Absorbante sera subrogée dans tous les droits et obligations de l'Absorbée et s'engage à satisfaire aux paiements et obligations déclaratives correspondants.

17.7 Opérations antérieures

D'une manière générale et à compter de la Date de Réalisation, l'Absorbante se substituera pour l'exécution de tous les engagements et obligations relatifs aux éléments d'actif apportés, et notamment ceux éventuellement pris antérieurement par l'Absorbée en application des articles 145 et 216, 209 II, 210 A, 210 B, 210 B bis et 210 C du Code général des impôts et de manière générale tout engagement souscrit par l'Absorbée à l'occasion d'opérations antérieures de fusion, scission, d'apports partiels d'actif ou d'opérations assimilées ayant bénéficié d'un régime fiscal de faveur en matière de droit d'enregistrement et/ou d'impôt sur les sociétés ou soumises à tout autre régime de report ou sursis d'imposition.

18 Déclarations sociales

L'Absorbée n'emploie et n'a employé aucun salarié au cours de son existence.

TITRE VI – STIPULATIONS DIVERSES

19 Formalités

Les Parties rempliront, dans les délais légaux, toutes formalités légales de publicité et dépôts légaux relatifs à la Fusion.

Moma Holding fera son affaire personnelle des déclarations et formalités nécessaires auprès de toutes administrations qu'il appartiendra, pour faire mettre à son nom les biens apportés.

Elle remplira, d'une manière générale, toutes formalités nécessaires en vue de rendre opposable aux tiers la transmission des biens et droits qu'elle a reçus.

Le Traité sera publié conformément à la loi et de telle sorte que le délai de trente (30) jours accordé aux créanciers sociaux pour former opposition à la suite de cette publicité soit expiré avant la décision des associés de l'Absorbante et des associés de l'Absorbée appelés à statuer sur le Traité et les opérations qui y sont prévues.

20 Désistement

Le représentant de l'Absorbée déclare désister purement et simplement celle-ci de tous droits de privilège et d'action résolutoire pouvant profiter à ladite société, sur les biens ci-dessus apportés, pour garantir l'exécution des charges et conditions imposées à l'Absorbante, aux termes du présent Traité.

En conséquence, il dispense expressément de prendre inscription au profit de l'Absorbée pour quelque cause que ce soit.

21 Remise de titres

Il sera remis à Moma Holding, à la Date de Réalisation, les originaux des actes consécutifs et modificatifs de l'Absorbée, ainsi que les livres de comptabilité, les titres de propriété, les attestations relatives aux valeurs mobilières, la justification de la propriété des parts et tous contrats, archives, pièces ou autres documents relatifs aux biens et droits apportés.

22 Frais

Tous les frais, droits et honoraires auxquels donne ouverture la Fusion, ainsi que tous ceux qui en seront la suite et la conséquence, seront supportés par Moma Holding, étant toutefois précisé que chaque Partie supportera seule les frais, droits et honoraires de ses avocats et autres conseils intervenus dans le cadre de la préparation et/ou l'exécution du Traité.

23 Renonciations

Les Parties renoncent irrévocablement (i) à l'application des dispositions de l'article 1190 du Code civil (relatif à l'interprétation d'un contrat au bénéfice du débiteur), (ii) au droit de demander la résiliation du Traité en application de l'article 1226 du Code civil, (iii) à tout droit dont elles disposeraient au titre des articles 1186 et 1187 du Code civil de demander la caducité du Traité en raison du fait qu'un autre contrat qui serait nécessaire à la réalisation de la Fusion aurait été résilié, serait devenu caduc ou serait privé d'effet pour quelque raison que ce soit, (iv) à tout droit dont elles disposeraient au titre de l'article 1195 du Code civil et supporteront alors pleinement les risques afférents à la survenance de

toute circonstance imprévisible visée audit article et (v) à tout droit d'invoquer l'exception prévue à l'article 1221 du Code civil selon lequel une mesure d'exécution forcée en nature ne pourrait pas être demandée en cas de disproportion manifeste entre le coût supporté par le débiteur de l'obligation et l'intérêt de cette obligation pour le créancier. A toutes fins utiles, les Parties reconnaissent que le Traité ne constitue pas une offre régie par les articles 1114 et suivants du Code civil.

24 Election de domicile

Pour l'exécution des présentes et leurs suites, et pour toutes significations et notifications, les représentants des sociétés en cause, ès qualités, élisent domicile au siège social des sociétés, tel que figurant en tête des présentes.

25 Pouvoirs

Tous pouvoirs sont dès à présent expressément donnés :

- aux soussignés, ès qualités, représentant les sociétés concernées par la Fusion, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet, s'il y avait lieu, de faire le nécessaire au moyen de tous actes complémentaires ou supplétifs ;
- aux porteurs d'originaux ou d'extraits certifiés conformes des présentes et de toutes pièces constatant la réalisation définitive de la Fusion, pour exécuter toutes formalités et faire toutes déclarations, significations, tous dépôts, inscriptions, publications et autres.

26 Droit applicable et juridiction compétente

Le Traité est soumis et sera interprété conformément au droit français.

Tout litige auquel le Traité pourrait donner lieu sera de la compétence du tribunal des activités économiques de Paris.

27 Affirmation de sincérité

Les Parties affirment, sous les peines édictées par l'article 1837 du CGI, que le Traité exprime l'intégralité de la rémunération de l'Apport-Fusion et reconnaissent être informées des sanctions encourues en cas d'inexactitude de cette affirmation.

28 Signature électronique

Les Parties conviennent de signer électroniquement le présent Traité conformément aux dispositions des articles 1174 et suivants et 1366 et suivants du Code civil, par l'intermédiaire du prestataire DocuSign qui assurera la sécurité et l'intégrité des copies numériques du Traité conformément aux lois et règlements relatifs à la signature électronique.

Chaque Partie s'engage à prendre toutes les mesures appropriées pour s'assurer que la signature électronique du Traité est effectuée par son représentant dûment autorisé aux fins des présentes.

Chaque Partie reconnaît et accepte que la signature du Traité par le biais du procédé électronique susvisé est effectuée en pleine connaissance de la technologie mise en œuvre, des conditions d'utilisation y afférentes et des lois et règlements relatifs à la

signature électronique, et accepte de présumer de la fiabilité dudit procédé de signature électronique au sens de l'article 1367 du Code civil, même si la signature utilisée est de niveau simple ou avancé au sens des lois et règlements relatifs à la signature électronique.

Chaque Partie accepte que le Traité signé et daté par le biais du processus électronique susmentionné exprime son consentement et constitue l'original du Traité, ayant la même force probante qu'un accord sur papier, manuscrit, daté et signé.

Fait à Paris, le 25 février 2025, via DocuSign.

DocuSigned by:

D12BBAEE9CE44BB...

Moma Holding

Représentée par
Financière GLV, elle-même
représentée par Monsieur
Benjamin Patou

DocuSigned by:

D12BBAEE9CE44BB...

Moma TopCo

Représentée par
Financière GLV, elle-même
représentée par Monsieur
Benjamin Patou

LISTE DES ANNEXES

Annexe 4.1

Comptes consolidés et sociaux de Moma Holding au 31 décembre 2023 et état comtable intermédiaire de Moma Holding au 31 décembre 2024

Annexe 4.2

Etat comtable intermédiaire de Moma TopCo au 31 décembre 2024

Annexe 4.1

**Comptes consolidés et sociaux de Moma Holding au 31 décembre 2023 et état comptable
intermédiaire de Moma Holding au 31 décembre 2024**

12 RUE DE PRESBOURG

75116 PARIS

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2023

- Bilan actif-passif

- Compte de résultat

UXXXX

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	Euros	%	
	Capital souscrit non appelé (I)							
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles							
	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Concessions, brevets et droits similaires	99 733		99 733	99 733			
	Fonds commercial (1)							
	Autres immobilisations incorporelles							
	Avances et acomptes							
	Immobilisations corporelles							
	Terrains							
	Constructions							
Installations techniques, matériel et outillage								
Autres immobilisations corporelles								
Immobilisations en cours								
Avances et acomptes								
Immobilisations financières (2)								
Participations mises en équivalence								
Autres participations	16 495 513		16 495 513	16 513 810	18 297	0.11		
Créances rattachées à des participations								
Autres titres immobilisés								
Prêts								
Autres immobilisations financières								
Total II	16 595 246		16 595 246	16 613 543	18 297	0.11		
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours							
	Matières premières, approvisionnements							
	En-cours de production de biens							
	En-cours de production de services							
	Produits intermédiaires et finis							
	Marchandises							
	Avances et acomptes versés sur commandes				48 297	48 297	100.00	
	Créances (3)							
	Clients et comptes rattachés				73 299	73 299	100.00	
	Autres créances	9 791 749		9 791 749	7 964 900	1 826 849	22.94	
Capital souscrit - appelé, non versé								
Valeurs mobilières de placement								
Disponibilités	16		16	32 741	32 725	99.95		
Charges constatées d'avance (3)								
Total III	9 791 765		9 791 765	8 119 238	1 672 527	20.60		
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)							
	Primes de remboursement des obligations (V)							
	Ecarts de conversion actif (VI)							
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	26 387 011		26 387 011	24 732 781	1 654 230	6.69		

(1) Dont droit au bail
 (2) Dont à moins d'un an
 (3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
		31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 21 333 015)	21 333 015		21 333 015			
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	1 968 769		1 968 769			
	Ecarts de réévaluation						
	Réserves						
	Réserve légale	598 362		34 410		563 951	NS
	Réserves statutaires ou contractuelles						
	Réserves réglementées						
	Autres réserves						
Report à nouveau	653 799		653 799				
Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	1 582 502		563 951		1 018 551	180.61	
Subventions d'investissement							
Provisions réglementées							
Total I	26 136 448		24 553 945		1 582 502	6.45	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs						
	Avances conditionnées						
Total II							
PROVISIONS	Provisions pour risques						
	Provisions pour charges						
	Total III						
DETTES (I)	Dettes financières						
	Emprunts obligataires convertibles						
	Autres emprunts obligataires						
	Emprunts auprès d'établissements de crédit						
	Concours bancaires courants		114			114	
	Emprunts et dettes financières diverses				132	132	100.00
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours						
	Dettes d'exploitation						
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	139 140		49 062		90 078	183.60	
Dettes fiscales et sociales	111 310		129 642		18 332	14.14	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés							
Autres dettes							
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)						
	Total IV	250 563		178 835		71 728	40.11
	Ecarts de conversion passif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	26 387 011		24 732 781		1 654 230	6.69	

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

250 563

178 835

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/12/2023 12			Exercice N-1 31/12/2022 12		Ecart N / N-1	
	France	Exportation	Total			Euros	%
Produits d'exploitation (1)							
Ventes de marchandises							
Production vendue de biens							
Production vendue de services							
Chiffre d'affaires NET							
Production stockée							
Production immobilisée							
Subventions d'exploitation							
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			61 082		475	61 082	
Autres produits						475	100.00
Total des Produits d'exploitation (I)			61 082		475	61 557	NS
Charges d'exploitation (2)							
Achats de marchandises							
Variation de stock (marchandises)							
Achats de matières premières et autres approvisionnements							
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)							
Autres achats et charges externes *			233 891		23 111	210 780	912.02
Impôts, taxes et versements assimilés			236		16	220	NS
Salaires et traitements							
Charges sociales							
Dotations aux amortissements et dépréciations							
Sur immobilisations : dotations aux amortissements							
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations							
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations							
Dotations aux provisions							
Autres charges			40 000		80 000	40 000	50.00
Total des Charges d'exploitation (II)			274 127		103 127	171 000	165.81
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			335 210		102 652	232 557	226.55
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun							
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)							
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)							

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2023	12	31/12/2022	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations (3)	449 450		103 756		345 694	333.18
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)						
Autres intérêts et produits assimilés (3)						
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	449 450		103 756		345 694	333.18
Charges financières						
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Intérêts et charges assimilées (4)	168		132		36	27.27
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	168		132		36	27.27
2. Résultat financier (V-VI)	449 282		103 624		345 658	333.57
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	114 072		972		113 101	NS
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion						
Produits exceptionnels sur opérations en capital			203 080		203 080	100.00
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges						
Total VII			203 080		203 080	100.00
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion						
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	104 946		176 059		71 113	40.39
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions						
Total VIII	104 946		176 059		71 113	40.39
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	104 946		27 021		131 967	488.38
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)						
Impôts sur les bénéfices (X)	1 573 376		535 958		1 037 418	193.56
Total des produits (I+III+V+VII)	388 368		307 311		81 057	26.38
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	1 194 135		256 640		937 495	365.30
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	1 582 502		563 951		1 018 551	180.61

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
 : Redevance de crédit bail immobilier

(3) Dont produits concernant les entreprises liées

(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

12 RUE DE PRESBOURG

75116 PARIS

ANNEXE DU 01/01/2023 AU 31/12/2023

UXXXX

ANNEXE

SOMMAIRE

	page
Faits caractéristiques de l'exercice	1
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	1
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	1
Permanence ou changement de méthodes	2
Informations générales complémentaires	2
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	2
Etat des amortissements	2
Etat des provisions	3
Etat des échéances des créances et des dettes	3
Composition du capital social	3
Autres immobilisations incorporelles	3
Titres immobilisés	3
Evaluation des créances et des dettes	4
Dépréciation des créances	4
Produits à recevoir	4
Charges à payer	4
Eléments relevant de plusieurs postes du bilan	5
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Charges et produits financiers concernant les entr. liées	5
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	5
Identité des sociétés mères consolidant les comptes	5
Liste des filiales et participations	6

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 26 387 010.88 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 0 Euros et dégageant un bénéfice de 1 582 502.36 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait marquant n'est à noter sur l'exercice. La société a poursuivi son activité d'holding.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Entrée au capital de Moma Holding d'un nouvel actionnaire, Butler Industries, à hauteur de 32.6%.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	99 733		
Autres participations	16 513 810		
TOTAL	16 513 810		
TOTAL GENERAL	16 613 543		

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles			99 733	99 733
Autres participations		18 297	16 495 513	16 495 513
TOTAL		18 297	16 495 513	16 495 513
TOTAL GENERAL		18 297	16 595 246	16 595 246

Etat des amortissements

Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des provisions

Néant

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Impôts sur les bénéficiaires	5 335	5 335	
Taxe sur la valeur ajoutée	97 192	97 192	
Groupe et associés	9 689 222	9 689 222	
TOTAL	9 791 749	9 791 749	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes et crédit à 1 an maximum à l'origine	114	114		
Fournisseurs et comptes rattachés	139 140	139 140		
Personnel et comptes rattachés	28 000	28 000		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	36 000	36 000		
Taxe sur la valeur ajoutée	17 310	17 310		
Autres impôts taxes et assimilés	30 000	30 000		
TOTAL	250 563	250 563		

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
ACTIONS	1.0000	21 333 015			21 333 015

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Evaluation des autres immobilisations incorporelles :

Les immobilisations incorporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valorisation à la clôture est effectuée par le management de Moma, la valorisation des actifs à la clôture s'est appuyée sur la méthode des "discounted cash flow" comme sur l'exercice précédent.

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Produits à recevoir

Néant

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	43 760
Dettes fiscales et sociales	58 000
Total	101 760

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Eléments relevant de plusieurs postes au bilan

(Code du Commerce Art. R 123-181)

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -

Charges et produits financiers concernant les entreprises liées

(PCG Art. 831-2 et Art. 832-13)

	Charges financières	Produits financiers
Total		449 450
Dont entreprises liées		449 450

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Caution solidaire en garantie du paiement et du remboursement des obligations garanties au titre du contrat syndiqué en date du 18 Juillet 2019.

Engagements reçus

Néant

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
MOMA HOLDING	SAS	21 333 015	12 RUE DE PRESBOURG 75116 PARIS



**Etats financiers consolidés
MOMA HOLDING**

1^{er} janvier 2023 - 31 décembre 2023

TABLE DES MATIERES

Table des matières.....	2
COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE	3
BILAN CONSOLIDE.....	4
TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE	5
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES	6
NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES.....	7
Note 1 – Principes généraux et recours aux estimations	7
Note 2 – Faits marquants de l’exercice et évolution du périmètre de consolidation	12
Note 3 – Evénements postérieurs à la clôture.....	17
Note 4 – Principes Comptables et Méthodes d’évaluation.....	18
Note 5 – Principaux composants du compte de résultat	23
5.1 Chiffre d’affaires	23
5.2 Autres produits d’exploitation	23
5.3 Autres achats et charges externes	24
5.4 Charges de personnel	24
5.5 Résultat financier.....	25
5.6 Résultat exceptionnel	25
5.7 Impôts	27
Note 6 – Principaux composants du bilan	28
6.1 Immobilisations incorporelles	28
6.2 Ecart d’acquisition	29
6.3 Immobilisations corporelles	30
6.4 Immobilisations Financières.....	31
6.5 Créances clients et comptes rattachés.....	31
6.6 Autres créances et comptes de régularisation	32
6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie	32
6.8 Capitaux propres.....	32
6.9 Provisions pour risques et charges.....	33
6.10 Emprunts et dettes financières.....	33
6.11 Autres dettes et comptes de régularisation	35
6.12 Impôts différés	36
Note 7 – Engagement hors bilan et autres informations	37
7.1. Engagements financiers	37
7.2. Engagements de retraite.....	37
7.3. Relation avec les parties liées	39
7.4 Honoraires des commissaires aux comptes	39

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(En milliers d'euros)	Notes	2023	2022
Chiffre d'affaires	5.1	120 855	114 709
Autres produits d'exploitation	5.2	7 943	10 069
Produits d'exploitation		128 798	124 778
Achats consommés		(41 063)	(39 103)
Autres charges d'exploitation	5.3	(37 613)	(38 841)
Charges de personnel	5.4	(36 498)	(35 950)
Dotation aux amortissements et provisions		(5 981)	(5 390)
Impôts et taxes		(956)	(760)
Résultat d'exploitation avant dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 687	4 734
Dotation aux amortissements des écarts d'acquisition		(85)	(792)
Résultat d'exploitation après dotation aux amortissements et dépréciations des écarts d'acquisition		6 602	3 942
Produits et charges exceptionnels	5.6	(2 295)	1 579
Produits et charges financières	5.5	(1 827)	(988)
Impôts sur les résultats	5.7	(977)	(1 497)
Résultat net des entreprises intégrées		1 503	3 036
Quote-part de résultat des entreprises mises en équivalence		(1 818)	(385)
Résultat net de l'ensemble consolidé		(315)	2 651
- Attribuable aux actionnaires de Moma Holding		(476)	2 541
- Attribuable aux participations ne donnant pas le contrôle		161	110

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

BILAN CONSOLIDE

Actif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Immobilisations incorporelles	6.1	34 608	33 276
<i>dont Ecart d'acquisition</i>	6.2	18 241	16 636
Immobilisations corporelles	6.3	25 498	25 117
Immobilisations financières	6.4	2 314	2 306
Actif immobilisé		62 420	60 699
Stocks et en-cours		6 745	5 464
Clients et comptes rattachés	6.5	12 252	12 445
Autres créances et comptes de régularisation (1)	6.6	19 992	18 415
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6.7	6 379	19 868
Actif circulant		45 368	56 192
Total de l'actif		107 788	116 891

Passif

(En milliers d'euros)	Notes	31/12/2023	31/12/2022
Capital		21 333	21 333
Primes		1 969	1 969
Réserves consolidées		(2 547)	(5 088)
Résultat net part du Groupe		(476)	2 541
Capitaux propres - part du Groupe		20 279	20 755
Intérêts minoritaires		(2 085)	(730)
Total des capitaux propres		18 194	20 025
Provisions pour risques et charges	6.9	3 515	1 788
Emprunts et dettes financières	6.10	37 820	43 158
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		18 562	19 493
Autres dettes et comptes de régularisation (2)	6.11	29 697	32 426
Passif circulant		86 079	95 077
Total du passif		107 788	116 891

(1) dont impôts différés actif (2) dont impôts différés passif

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDE

<i>(En milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	2023	2022
Résultat net des entreprises intégrées		(315)	2 651
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liées à l'activité :</i>			
- Amortissements et provisions (1)		6 227	5 427
- Variation des impôts différés		(412)	20
- Plus ou moins-values de cession		(264)	(2 403)
- Elimination de la quote part MEE		1 817	385
- Charges d'intérêts		849	971
Capacité d'autofinancement des sociétés intégrées		7 902	7 051
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité		(2 708)	5 238
Flux nets de trésorerie générés par l'activité		5 194	12 289
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	6.2 / 6.3	(10 584)	(7 099)
Cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		19	55
Acquisitions d'immobilisations financières nettes de cessions	6.4	(128)	(851)
Incidence des variations de périmètre	2.2	352	1 416
Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement		(10 341)	(6 479)
Augmentation de capital		0	172
Dividendes versés par les filiales		(1 090)	(175)
Emissions d'emprunts	6.10	8 096	9 500
Remboursement d'emprunts	6.10	(15 689)	(18 742)
Autres (dont charges d'intérêts payés)		(872)	(971)
Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement		(9 555)	(10 206)
Variation de la trésorerie nette		(14 702)	(4 396)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		19 865	24 275
Incidence des variations de cours des devises		7	(14)
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période	6.7	5 170	19 865

(1) Exclusion des provisions pour actif circulant

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

<i>(En milliers d'euros)</i>	Capital	Primes	Réserves consolidées	Résultat de la période	Capitaux propres - part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Solde au 31 décembre 2022	21 333	1 969	(5 088)	2 541	20 756	(730)	20 026
Résultat net de l'ensemble consolidé	-	-	-	(476)	(476)	161	(315)
Affectation du résultat de l'exercice précédent	-	-	2 541	(2 541)	-	-	-
Incidence des augmentations de capital des filiales souscrites par des minoritaires	-	-	-	-	-	-	-
Distribution de dividendes	-	-	-	-	-	(1 089)	(1 089)
Ecart de conversion	-	-	2	-	2	0	2
Autres	-	-	(3)	-	(3)	(427)	(430)
Solde au 31 décembre 2023	21 333	1 969	(2 547)	(476)	20 279	(2 085)	18 194

Les notes annexes font partie intégrante des comptes consolidés annuels.

NOTES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

Les états financiers consolidés et les notes, présentent les opérations du Groupe Moma Holding.

Moma Holding, société mère du Groupe, est une société de droit français (Société par actions simplifiée) dont le siège social est situé au 12, rue de Presbourg 75116 Paris.

Note 1 – Principes généraux et recours aux estimations

1.1 Base de préparation des comptes

Les comptes consolidés sont établis selon le règlement n° 2020-01 du 9 octobre 2020 de l'ANC relatif aux comptes consolidés, homologué par arrêté du 29 décembre 2020.

Les comptes consolidés ont été préparés sous la responsabilité de la Direction du Groupe Moma Holding dans le respect du principe de prudence et conformément aux principales hypothèses suivantes :

- Continuité d'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices,
- Evaluation au coût historique.

Les principes comptables retenus au 31 décembre 2023 sont les mêmes que ceux retenus dans le cadre de la préparation des comptes consolidés au 31 décembre 2022.

Les états financiers consolidés du Groupe sont présentés en milliers d'euros, sans décimale. Les arrondis au millier d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas de figure, conduire à des écarts non matériels au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

La date de clôture des comptes consolidés est le 31 décembre de chaque année. Les comptes individuels inclus dans les comptes consolidés clôturent au 31 décembre et couvrent une période de 12 mois d'activité (hors acquisitions/créations intervenues sur l'exercice).

1.2 Comparabilité des exercices

Aucun changement de méthode ou de présentation affectant la lecture des comptes consolidés n'est à signaler.

1.3 Méthode de consolidation

Les méthodes de consolidation retenues par la société Moma Holding sont les suivantes :

- Sociétés consolidées par intégration globale : Les sociétés dans lesquelles Moma Holding détient, directement ou indirectement, le contrôle de manière exclusive sont consolidées par intégration globale et ce jusqu'à la date où ce contrôle est transféré à l'extérieur du Groupe. La notion de contrôle représente la capacité de diriger la politique financière et

opérationnelle d'une filiale afin d'obtenir des avantages de ces activités et ne s'apprécie donc pas uniquement au vu des pourcentages de détention.

- Sociétés consolidées par intégration proportionnelle : Les participations dans les entités sous contrôle conjoint sont comptabilisées selon la méthode de l'intégration proportionnelle.
- Participation dans les entreprises associées : Les participations dans les entreprises associées, dans lesquelles l'investisseur exerce une influence notable sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Au 31/12/2023, toutes les sociétés sont intégrées globalement exepées Ma puce, Forest Developpement, Andia Developpement, Gambetta, Tisserand Exploitation dont la méthode de consolidation est la mise en équivalence et Shellona St Tropez, consolidée par intégration proportionnelle.

L'ensemble de ces sociétés ont pour activité l'exploitation de fonds de commerce de restaurant.

Les sociétés incluses dans le périmètre de consolidation sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Société	Pays	31/12/2023		31/12/2022		
		% d'intérêt	Méthode de consolidation	% d'intérêt	Méthode de consolidation	
Moma Holding	France	Société mère		Société mère		
ACQUA CLUB	France			50%	IG	(i)
Anjou Exploitation	France	98%	IG	49%	MEE	(ii)
Société de gestion de l'hôtel Gaillard (anciennement Bar de la Marine)	France	98%	IG	64%	IG	
Boeuf sur le toit	France	39%	IG	39%	IG	
Café Laperouse	France	64,72%	IG	64%	IG	
CE LA VI	France			50%	IG	(i)
CLUB 13	France	85%	IG	85%	IG	
Compagnie restauration italienne	France	61%	IG	61%	IG	
CRISA	France	69%	IG	68%	IG	
Des jours et des lunes	France	98%	IG	98%	IG	
Elysees Biarritz	France	93%	IG	93%	IG	
Fontaine divertissement	France			81%	IG	(iii)
La marine restauration	France	65%	IG	64%	IG	
Laperouse Paris	France	72%	IG	71%	IG	
Laperouse développement	France	72%	IG	71%	IG	
L'Arc Club	France	89%	IG	88%	IG	
Le Globo	France			98%	IG	(iii)
Les maréchaux	France	93%	IG	93%	IG	
Ma puce	France	34%	MEE	68%	IG	(iv)
MAM'S	France	98%	IG	98%	IG	
Manko Luxembourg	Luxembourg			98%	IG	(i)
Manko Montaigne	France	76%	IG	75%	IG	
Moma Event	France	93%	IG	98%	IG	
Moma Group	France	98%	IG	98%	IG	
Moma Lieux	France	98%	IG	98%	IG	
Mosug	France	49%	IG	49%	IG	
Moma privatisation (ex Pavillon Etoile)	France	98%	IG	98%	IG	
Pavillon Marceau	France	59%	IG	59%	IG	
Pavillon Presbourg	France	98%	IG	98%	IG	
PEA Immobilier	France	98%	IG	98%	IG	
Rural By	France	83%	IG	33%	MEE	(ii)
Shellona Saint Tropez	France	49%	IP	49%	IP	
Société d'exploitation de l'hotel de la Marine	France	65%	IG	64%	IG	
STE EXPL Restauration Pleyel	France	78%	IG	78%	IG	
THEOPHILE	France	98%	IG	98%	IG	
Victoria 1836	France	89%	IG	88%	IG	
Villanueva	France	49%	IG	49%	IG	
My Yatching	France	98%	IG	98%	IG	
Forest Developpement	France	39%	MEE	98%	IG	(iv)
Laperouse England ltd	France	72%	IG	71%	IG	
CA International	France	59%	IG	59%	IG	
Tisserands exploitation	France	27%	MEE	34%	MEE	
Micho	France			50%	IG	(iii)
Ste d'exploitation terre et montagne	France	98%	IG	98%	IG	
Andia developpement	France	39%	MEE	98%	IG	(iv)
Royal Food	France			49%	IP	(iii)
Gambetta	France	15%	MEE			(v)
Mimosa Riviera cuisine Developpement	France	98%	IG			(vi)
Rita	France	50%	IG			(vi)
SCT DBA	France	29%	MEE			(vi)

IG : Intégration globale

IP : Intégration Proportionnelle

MEE : Mise en équivalence

(i) Déconsolidation au cours de l'exercice

(ii) Changement de méthode de consolidation suite à l'augmentation du pourcentage d'intérêts

(iii) Sociétés cédées

(iv) Changement de méthode de consolidation suite à la diminution du pourcentage d'intérêts

(v) Consolidation de sociétés précédemment non consolidées

(vi) Nouvelles entités

Les sociétés non consolidées sont :

- LLP MANKO INTERNATIONAL (Royaume-Uni - détenue à 51% par MANKO MONTAIGNE) ;
- LAPEROUSE US HOLDING et LAPEROUSE MIAMI (Etats-Unis – détenue à 100 % par Laperouse Paris) ;
- Mimosa Riviera Cuisine Ltd (Royaume-Uni – détenue à 100 %) ;
- Moma Group Maroc (Maroc – détenue à 50 % par Moma Group) ;
- Ce La VI et Aqua Club (détenue à 50 %), Manko Luxembourg (détenue à 98,06 %).

Ces sociétés présentent au 31 décembre 2023, une activité non significative et/ou un intérêt négligeable par rapport aux objectifs du Groupe.

Ces entités ne sont pas consolidées conformément à l'article L 233-19 II 2° du code de commerce, une filiale ou une participation peut être laissée en dehors du périmètre de consolidation lorsqu'elle ne représente, seule ou avec d'autres, qu'un intérêt négligeable par rapport à l'objectif d'image fidèle que doivent donner les comptes consolidés.

1.5 Méthodes de référence

Le groupe ne comptabilise pas de provision pour engagement de retraite. Cependant, elle fait l'objet d'une mention dans les engagements hors bilan.

1.6 Utilisation d'estimations

Pour établir ces informations financières, la direction du Groupe doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent la valeur comptable des éléments d'actif et de passif, des produits et des charges, ainsi que les informations données en notes annexes.

La direction du groupe procède à des estimations et appréciations de façon continue sur la base de son expérience passée ainsi que de divers autres facteurs jugés raisonnables qui constituent le fondement de ces appréciations.

Les montants qui figureront dans les futurs états financiers sont susceptibles de différer des estimations présentes en fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes.

Les principales estimations faites par la direction pour l'établissement des états financiers concernent :

- la valorisation et les durées d'utilité des écarts d'acquisition, des actifs incorporels (notamment les droits au bail),
- le montant des provisions pour risques et autres provisions liées à l'activité,
- ainsi que des hypothèses retenues pour les impôts différés.

1.7 Intérêts minoritaires

Les intérêts minoritaires correspondent à la part des tiers dans les capitaux propres et le résultat de chaque société consolidée.

Lorsque la part revenant aux intérêts minoritaires dans les capitaux propres d'une entreprise consolidée devient négative, l'excédent ainsi que les pertes ultérieures imputables aux intérêts minoritaires sont supportés par le Groupe.

Note 2 – Faits marquants de l'exercice et évolution du périmètre de consolidation

2.1. Faits marquants de l'exercice

Dans la nuit du 01 janvier 2023, les établissements Café Lapérouse Concorde et Mimosa Paris, situés au sein de l'Hôtel de la Marine place de la Concorde - Paris VIII – ont été contraints d'arrêter leur activité du fait du démarrage d'un incendie dans le bâtiment. Le café Lapérouse a pu rapidement rouvrir ses portes le 06 janvier 2023. Le restaurant Mimosa a réouvert en octobre 2023. Un produit d'assurance a été constaté à hauteur de 3,5 m€.

Le groupe a finalisé un refinancement de son pool bancaire historique auprès de nouveaux établissements bancaires de premier rang (Crédit Agricole et CIC). L'opération approuvée par le conseil d'administration a porté sur le remboursement anticipé total de 8 m€ d'encours actuel par la souscription d'un prêt à hauteur de 3 m€ et d'un prêt bilatéral de 5 m€.

Au cours de l'exercice 2023, le Groupe a procédé principalement :

- à la création de la société Mimosa Riviera Cuisine Developpement qui a acquis RITA
- à la cession des sociétés : Fontaine Divertissement, Globo, Micho et Royal Food
- au changement de méthode de consolidation de Ma Puce, Rural By, Anjou Exploitation, Forest Developpement, Andia Developpement.

L'ensemble des impacts financiers relatif à ces opérations est détaillée en 2.2.

2.2. Variation de périmètre

Le tableau ci-dessous présente le détail de la ligne *Incidence des variations de périmètre* du tableau de trésorerie consolidée.

Entrées de périmètre

(En milliers d'euros)	Rita	Actif net des entités acquises
Immobilisations incorporelles	477	477
Immobilisations corporelles	187	187
Immobilisations financières	1	1
Stocks et en-cours	14	14
Clients et comptes rattachés	0	0
Autres créances et comptes de régularisation	62	62
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	10
Total de l'actif	751	751
Provisions pour risques et charges	27	27
Emprunts et dettes financières	125	125
<i>Dont concours bancaires</i>	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	89	89
Autres dettes et comptes de régularisation	600	600
Total du passif	841	841
Actif net acquis	(91)	(91)

(En milliers d'euros)	Rita	Affectation du prix d'acquisition
Prix d'acquisition	67	67
Juste valeur de l'actif net acquis	(91)	(91)
Minoritaires	44	44
Ecart d'acquisition	113	113

(En milliers d'euros)	Rita	Flux nets de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	10	10
Position nette de trésorerie acquise	10	10
Prix d'acquisition	67	67
Flux de trésorerie sur l'acquisition	(57)	(57)

(En milliers d'euros)	Rita	Contribution
Chiffre d'affaires 2023 contributif	14	14
Résultat net 2023 contributif (ensemble consolidé)	(14)	(14)

Sorties de périmètre

(En milliers d'euros)	Globo	Fontaine divertissements	Royale Food	Micho	Actif net des entités cédées
Immobilisations incorporelles	(753)	-	-	(2)	(756)
Immobilisations corporelles	(78)	-	-	(441)	(520)
Immobilisations financières	(36)	-	-	0	(36)
Stocks et en-cours	0	0	-	(7)	(7)
Clients et comptes rattachés	0	(1)	-	(46)	(47)
Autres créances et comptes de régularisation	(205)	(341)	-	(191)	(737)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(6)	(69)	(150)	(19)	(244)
Total de l'actif	(1 078)	(411)	(150)	(706)	(2 347)
Intérêts minoritaires	1	(68)	-	(101)	(168)
Provisions pour risques et charges	(34)	-	-	-	(34)
Emprunts et dettes financières	(157)	0	0	(29)	(186)
<i>Dont concours bancaires</i>	<i>(155)</i>	<i>-</i>	<i>0</i>	<i>(29)</i>	<i>(184)</i>
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(36)	0	0	(137)	(173)
Autres dettes et comptes de régularisation	(517)	(1)	(75)	(333)	(926)
Total du passif	(898)	(69)	(75)	(600)	(1 487)
Actif net cédé	(180)	(342)	(75)	(106)	(860)

(En milliers d'euros)	Globo	Fontaine divertissements	Royale Food	Micho	Flux nets de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	149	(69)	(150)	10	(60)
Position nette de trésorerie acquise	149	(69)	(150)	10	(60)
Prix de cession	410	342	69	80	901
Flux de trésorerie sur les cessions	559	273	(81)	90	841

(En milliers d'euros)	Globo	Fontaine divertissements	Royale Food	Micho	Total
Résultat de cession (note 5.5)	79	(39)	(6)	(23)	11

Changement de méthode de consolidation

(En milliers d'euros)	Changement de méthode de consolidation suite à la diminution du pourcentage d'intérêt			Changement de méthode de consolidation suite à l'augmentation du pourcentage d'intérêts		Déconsolidation au cours de l'exercice		Variation de l'actif net
	Ma puce	Forest Developpement	Andia Developpement	Anjou exploitation	Rural By	Ce la VI/Acqua club	Manko Luxembourg	
Immobilisations incorporelles	(34)	(2)	(29)	1	10	0	0	(54)
Immobilisations corporelles	(528)	(1 557)	(2 742)	937	554	0	0	(3 336)
Immobilisations financières	(107)	(59)	(95)	75	68	0	0	(118)
Stocks et en-cours	(63)	(52)	(75)	92	97	0	0	(1)
Clients et comptes rattachés	0	(154)	(304)	73	392	0	0	7
Autres créances et comptes de régularisation	(214)	(311)	(489)	442	214	(427)	231	(554)
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(49)	(127)	(36)	47	54	(128)	(152)	(391)
Total de l'actif	(995)	(2 262)	(3 770)	1 667	1 389	(555)	79	(4 447)
Intérêts minoritaires	134	0	0	0	(253)	0	0	(119)
Provisions pour risques et charges	(10)	0	0	0	0	0	0	(10)
<i>Dont impôts différés passifs</i>	0	0	0	0	0	0	0	0
Emprunts et dettes financières	0	0	(133)	949	4	0	0	820
<i>Dont concours bancaires</i>	0	0	(133)	0	3	0	0	(130)
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(290)	(316)	(342)	632	392	(31)	(336)	(291)
Autres dettes et comptes de régularisation	(1 118)	(2 118)	(3 428)	1 150	2 674	(268)	(140)	(3 248)
Total du passif	(1 284)	(2 434)	(3 903)	2 731	2 817	(299)	(476)	(2 848)
Actif net acquis	289	172	133	(1 064)	(1 428)	(256)	555	(1 599)

(En milliers d'euros)	Ma puce	Forest Developpement	Andia Developpement	Anjou exploitation	Rural By	Ce la VI/Acqua club	Manko Luxembourg	Total
Ecart d'acquisition	(42)	0	0	757	864	0	0	1 579
Résultat de cession (note 5.5)	107	102	85	0	0	(40)	213	467

(En milliers d'euros)	Ma puce	Forest Developpement	Andia Developpement	Anjou exploitation	Rural By	Ce la VI/Acqua club	Manko Luxembourg	Affectation du prix d'acquisition
Prix d'acquisition	-	-	-	225	1	0	0	1
Juste valeur de l'actif net acquis	n.a.	n.a.	n.a.	(1 064)	(1 428)	n.a.	n.a.	(2 492)
Quote part précédemment détenus	n.a.	n.a.	n.a.	531	575	n.a.	n.a.	1 106
Ecart d'acquisition	n.a.	n.a.	n.a.	757	854	n.a.	n.a.	1 386

(En milliers d'euros)	Ma puce	Forest Developpement	Andia Developpement	Anjou exploitation	Rural By	Ce la VI/Acqua club	Manko Luxembourg	Flux nets de trésorerie
Trésorerie et équivalents de trésorerie	(49)	(127)	97	47	51	(128)	(152)	(261)
Position nette de trésorerie acquise	(49)	(127)	97	47	51	(128)	(152)	(261)
Prix d'acquisition/prix de cession	1	(6)	0	225	1	0	0	221
Flux de trésorerie sur l'acquisition	(50)	(121)	97	(178)	50	(128)	(152)	(482)

Le flux de trésorerie lié aux variations de périmètre se résume ainsi :

<i>(En milliers d'euros)</i>	k€
Flux de trésorerie sur acquisitions	(57)
Flux de trésorerie sur cessions	841
Flux de trésorerie sur changement de méthode	(482)
Autres	49
Flux de trésorerie sur variation de périmètre	352

Note 3 – Evénements postérieurs à la clôture

En février 2024, Moma Holding a procédé à une augmentation de capital en numéraire conduisant à l'entrée d'un nouvel actionnaire, Butler Industrie. A l'issue de l'opération, le Groupe est détenu à hauteur de 67,4 % par Moma Topco, réunissant les actionnaires historiques de Moma Groupe (Groupe Patou Lux, JDS Capital, PRT et Stand up Group) et à hauteur de 32,6 % par Butler industrie.

Le groupe a par ailleurs procédé à l'ouverture des établissements suivants :

- Noto à Marrakech,
- Bœuf sur le Toit à Marrakech,
- Mimosa à Londres,
- Casa Louisa porté par la société La Gare.

Les événements majeurs liés à l'activité sont :

- Lancement des travaux pour Noto Nice,
- Changement d'enseigne de Cipriano pour Mimosa à St Tropez porté par Gambetta,
- Ouverture de Manko et Café Lapéouse à Jeddah.

Note 4 – Principes Comptables et Méthodes d'évaluation

4.1 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (incluant les frais d'achat et les frais accessoires). Les montants figurant au bilan se composent essentiellement de droits au bail qui ne donnent lieu à aucune constatation d'amortissements.

Les immobilisations incorporelles doivent être soumises à des tests de perte de valeur dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur.

Lorsqu'il existe un indice de perte de valeur, un test de dépréciation est effectué : la valeur nette comptable de l'actif immobilisé est comparée à sa valeur actuelle.

La valeur actuelle est une valeur d'estimation qui s'apprécie en fonction du marché et de l'utilité du bien pour la société. Elle résulte de la comparaison entre la valeur vénale et la valeur d'usage.

Aucune dépréciation n'a été identifiée et donc comptabilisée.

4.2 Ecart d'acquisition

Lors de la première consolidation d'une entreprise, les valeurs d'entrée des éléments identifiables de ses actifs et de ses passifs sont intégrées sur la base de leur valeur comptable. La différence constatée entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise consolidée constitue un écart d'évaluation.

La différence entre le coût d'acquisition des titres et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiables constitue l'écart d'acquisition. Ces écarts d'acquisition sont calculés à partir de la quote part de situation nette des entités à la date la plus proche de l'acquisition des titres.

La juste valeur des actifs et passifs identifiables peut être ajustée pendant un délai de douze mois après la date d'acquisition.

Les écarts d'acquisition positifs sont inscrits à l'actif immobilisé.

Le Groupe a pris l'option de ne pas amortir les écarts d'acquisition en application du Règlement ANC 2015-07 (comptes consolidés), compte tenu du fait que leur durée d'utilisation est jugée illimitée.

Dans le cadre de la clôture 2023, la valorisation des actifs a été effectuée selon la méthode des DCF (*Discounted Cash Flow*)

Les principales hypothèses clés retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 9,3 % ;
- Taux de croissance à l'infini : 2,0% ;
- Flux de trésorerie à 5 ans calculés sur la base du budget 2024 extrapolé en tenant compte d'une croissance du chiffre d'affaires de 1% par an.

Une analyse de sensibilité a été effectuée par le Groupe : une dépréciation complémentaire serait à comptabiliser à hauteur de 0,2m€ à partir d'une augmentation du taux d'actualisation de 2 points.

Au titre de l'exercice clos au 31 décembre 2023, le test de dépréciation a conduit à une dépréciation comptabilisée à hauteur de 85 k€ concernant Tisserand.

Les écarts d'acquisition négatifs sont inscrits au passif en provision pour risques et charges et font l'objet dans le cas où ils correspondraient à une prévision de pertes futures d'une reprise par résultat étalée dans le temps selon un rythme prédéfini. Dans le cas où ils ne correspondent pas à des risques identifiés, ils sont repris en résultat de l'année d'acquisition.

Si l'évaluation des actifs ou des passifs identifiables a pour conséquence de faire apparaître un écart d'acquisition négatif, la constatation de ces écarts d'évaluation est limitée à due concurrence.

4.3 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, correspondant à la valeur d'acquisition ou d'apport, abstraction faite de toute charge financière.

Les biens acquis par des contrats de location-financement, lorsqu'ils représentent une valeur significative, sont immobilisés.

Les montants figurant au bilan sont principalement constitués d'installations - agencements et de matériels et mobiliers.

Les frais d'entretien et de réparation sont enregistrés en charges de l'exercice, sauf ceux engagés à effet d'augmenter ou de prolonger la durée d'utilisation du bien.

Les amortissements sont comptabilisés en charges sur une base linéaire en fonction de la durée d'utilité estimée de l'immobilisation corporelle.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon la méthode linéaire et font l'objet d'un plan d'amortissement déterminé selon les durées d'utilisation suivantes :

- Agencements et installation7 à 10 ans
- Mobilier..... 5 à 7 ans
- Matériel de bureau et informatique..... 3 à 5 ans

4.4 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont principalement composées des titres de participation dans les sociétés non consolidées et des dépôts de garantie relatifs aux locations immobilières. Elles font l'objet d'une dépréciation en cas d'indice de perte de valeur intervenue sur l'exercice.

4.5 Stocks et provisions sur stocks

Les marchandises sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) et les stocks sont tenus selon la méthode FIFO « premier entré, premier sorti ».

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque le prix prévisionnel de vente est inférieur au coût de revient comptabilisé ou lorsque le produit est devenu obsolète.

Les stocks sont composés essentiellement des alcools et autres boissons non alcoolisées pour plus de 94% du montant total. Les stocks de produits consommables périssables ou non représentent moins de 6% du total des stocks.

Aucune dépréciation de stock n'est comptabilisée au 31/12/2023.

4.6 Créances et comptes rattachés

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances commerciales sont initialement reconnues à leur valeur nominale. Une provision est régulièrement estimée par la Direction et est comptabilisée s'il existe une indication objective démontrant que le groupe n'est pas en mesure de recouvrer l'ensemble des sommes initialement prévues par les termes de la créance. L'évaluation se base sur des données historiques et sur les échéances constatées.

4.7 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont valorisées au coût d'acquisition ou à la valeur de marché si elle est inférieure.

4.8 Impôts différés

Un actif d'impôt différé, notamment sur les pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés ainsi que sur les différences temporaires déductibles, ne peut être comptabilisé que s'il est probable que la société disposera de bénéfices fiscaux futurs sur lesquels ils pourront être imputés. Pour apprécier la capacité du Groupe à récupérer ces actifs, il est notamment tenu compte des prévisions de résultats fiscaux futurs, de la part des charges non récurrentes ne devant pas se renouveler à l'avenir incluse dans les pertes passées et de l'historique des résultats fiscaux des années précédentes.

Le Groupe compense ses actifs et passifs d'impôts différés par entité fiscale.

4.9 Provisions pour risques et charges

Des provisions pour risques et charges sont constatées lorsque, à la date d'arrêté, il existe une obligation du groupe à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de tiers.

L'estimation du montant figurant en provision correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le groupe doive supporter pour éteindre son obligation.

4.10 Opérations internes

Toutes les opérations réciproques significatives réalisées entre les sociétés intégrées du groupe sont éliminées. Les résultats internes sur cession d'actifs entre sociétés du groupe sont éliminés s'ils sont significatifs pour le Groupe.

4.11 Biens financés en crédit-bail

Les biens financés par le biais de contrats de crédit-bail et location longue durée ont été retraités conformément au règlement ANC 2020-01.

Les contrats de crédit-bail dont la valeur d'origine est supérieure à 10 000 euros HT sont comptabilisés à l'actif immobilisé pour leur valeur d'origine. Les biens sont amortis sur une durée qui correspond à la durée du crédit-bail. Un emprunt théorique est comptabilisé au passif pour la valeur d'entrée de l'immobilisation.

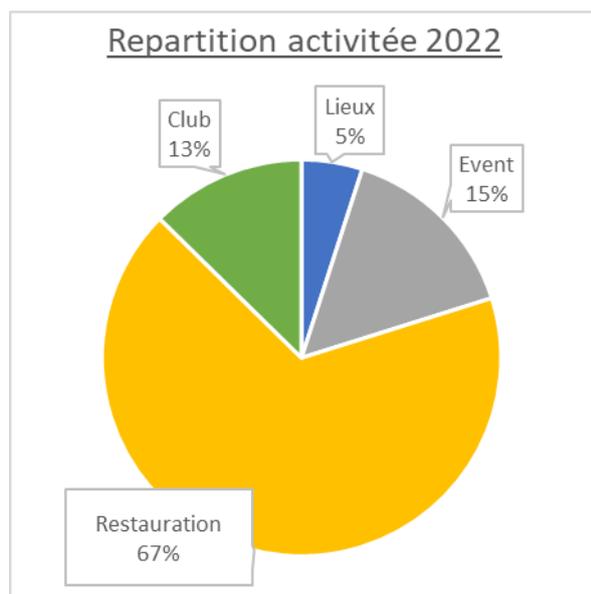
L'impact du retraitement de crédit-bail est présenté en note 6.3 « Immobilisations corporelles », 6.10 « Emprunts et dettes financières » et 5.5 « Résultat financier ».

4.12 Charges et produits exceptionnels

Les éléments dont le montant est inhabituel au regard de l'activité de l'entreprise ou qui, par nature, ne sont pas amenés à se renouveler sont classés en résultat exceptionnel.

Note 5 – Principaux composants du compte de résultat

5.1 Chiffre d'affaires



5.2 Autres produits d'exploitation

(En milliers d'euros)	2023	2022
Reprises de provisions	28	292
Production immobilisée	-	320
Subvention d'exploitation	-	359
Transfert de charges	6 521	7 202
Autres	1 394	1 896
Autres produits d'exploitation	7 943	10 069

En 2022, les transferts de charges s'expliquent principalement par 5.6 m€ correspondant au financement des travaux « investissement » pour Food society Paris.

En 2023, les transferts de charges s'expliquent principalement par le produit d'assurance relatif à l'incendie de la Marine restauration (3.5 m€) et des participations bailleurs aux financements « travaux ».

Les autres produits s'expliquent comme en 2022 principalement par la rémunération du partenariat avec Villanueva St barth (Villanueva) pour un montant de 0.8 m€.

5.3 Autres achats et charges externes

(En milliers d'euros)	2023	2022
Sous-traitance	2 510	2 566
Locations immobilières et charges locatives	7 237	6 397
Locations mobilières et charges locatives	1 679	1 799
Entretien et réparations	2 332	7 279
Primes d'assurances	899	791
Autres services extérieurs	967	787
Personnel détaché et intérimaire	510	193
Rémun. d'intermédiaires & honoraires	16 713	14 294
Publicité, publications, relations publiques	968	983
Déplacements, missions et réceptions	934	1 048
Frais postaux et frais de télécommunications	219	214
Autres charges externes	1 381	1 459
Autres charges	1 264	1 031
Achats et charges externes	37 613	38 841

Pour rappel, le poste « Achats consommés » concerne les achats de marchandises des activités traiteur et restauration ainsi que l'achat de prestations de services pour l'activité événementielle.

En 2022, Le poste entretien et réparation correspondait principalement aux travaux d'investissements par la suite refacturés pour Food Society Paris.

5.4 Charges de personnel

(En milliers d'euros)	2023	2022
Traitement et salaires	(28 053)	(27 553)
Charges sociales	(8 445)	(8 397)
Charges de personnel	(36 498)	(35 950)
<i>Effectif moyen interne</i>	<i>671</i>	<i>688</i>

5.5 Résultat financier

(En milliers d'euros)	2023	2022
Charge d'intérêts	(1 177)	(933)
Charge d'intérêts - crédit-bail	(20)	(38)
Abandon de compte courant	-	(75)
Dépréciation de comptes courants	(979)	-
Produits financiers	349	58
Résultat financier	(1 827)	(988)

5.6 Résultat exceptionnel

(En milliers d'euros)	2023	2022
Produits sur opérations de gestion	795	433
Produits de cession d'immo. corp.	19	-
Produits de cession de fonds de commerce	-	54
Rep. Excep/autres provisions	354	585
+/- value de déconsolidation	429	-
Transfert de charges exceptionnelles	-	191
Produits exceptionnels	1 597	1 263
Charges sur opérations de gestion	(2 430)	(1 982)
VNC de cession d'immo. Incorp.	-	(26)
VNC de cession d'immo. corp.	(434)	(43)
+/- value de déconsolidation	-	2 416
Dot. Excep/provisions des immobilisations	(179)	-
Dot. Excep/autres provisions	(849)	(49)
Charges exceptionnelles	(3 892)	316
Produits et charges exceptionnels	(2 295)	1 579

Au cours de l'exercice 2023, le résultat exceptionnel se compose principalement des éléments suivants :

- plus value de déconsolidation correspondant principalement à l'impact des cessions de sociétés au cours de l'exercice et des changements de méthode de consolidation :

(En milliers d'euros)	
Résultat de cession liés au sorties de périmètre (note 2.2)	11
Résultat de cession liés au changement de périmètre (note 2.2)	467
Autres (variation de pourcentage sans changement de méthode consolidation)	(49)
+/- value de déconsolidation	429

- Charges exceptionnelles (-2.4m€) correspondant principalement à des coûts « post-cession » liées à des sociétés sorties du périmètre en 2022 (0.4 m€), des coûts de démarrage d'activité en Angleterre (0.5 m€) et des coûts sur exercices antérieurs.
- Dotations pour risques et charges (-0.8 m€) relatives à divers risques provisionnés.

Au cours de l'exercice 2022, le résultat exceptionnel se composait principalement des éléments suivants :

- plus value de déconsolidation (2.4 m€) correspondant principalement à la sortie des quote-parts négatives des sociétés sorties du périmètre au cours de l'exercice 2022, en particulier le pôle FoodSociety :

(En milliers d'euros)

Résultat de cession liés au sorties de périmètre	1 682
Résultat de cession liés au changement de périmètre	382
Autres (variation de pourcentage sans changement de méthode consolidation)	352
+/- value de déconsolidation	2 416

- Charges exceptionnelles (-0.8m€) correspondaient principalement à la non perception des indemnités de chômage partiel relatives aux années antérieures (-0.4m€) ainsi que le coût de l'arrêt du projet Food Society CNIT (-0.5m€)

5.7 Impôts

5.7.1. Détail des impôts

<i>(En milliers d'euros)</i>	2023	2022
Charge d'impôts exigibles	(1 389)	(1 477)
Variation d'impôts différés	412	(20)
Impôts sur les bénéfices	(977)	(1 497)

5.7.2 Preuve d'impôts

<i>(En milliers d'euros)</i>	2023	2022
Résultat net de l'ensemble consolidé avant impôts sur les sociétés	662	4 148
Taux théorique d'impôt	25,00%	25,00%
Charge d'impôt calculée au taux théorique	(166)	(1 037)
Éléments en réconciliation :		
- Impôts différés non reconnus au cours de la période	(1 161)	(988)
- Utilisation/activation de pertes fiscales antérieurement non reconnues	643	804
- Déficit reconnus antérieurement repris / non utilisé	(292)	(415)
- Autres différences permanentes	334	228
- Effet des résultat de sociétés mise en équivalence	(476)	(96)
- Effet impôts exercices antérieurs	(81)	(246)
- Effet des taux d'imposition	222	253
Charge d'impôt comptabilisée	(977)	(1 497)
- Taux effectif d'impôt	148%	36%

Note 6 – Principaux composants du bilan

6.1 Immobilisations incorporelles

(En milliers d'euros)	ECARTS D'ACQUISITION	CONCESSIONS, BREVETS ET DROITS SIMILAIRES	DROIT AU BAIL	FONDS COMMERCIAL	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	TOTAL
Valeur brute						
01/01/2023	24 582	1 757	11 956	3 873	1 108	43 276
Effet des regroupements d'entreprises	152	37	450	-	-	639
Effet des autres variations de périmètre	(123)	-	-	-	-	(123)
Acquisitions au cours de la période	-	277	-	-	30	307
Cessions au cours de la période	-	-	-	-	-	0
Changement de méthode de consolidation	1 762	(45)	0	-	(10)	1 707
Sorties par voie de cession d'entreprises	-	(14)	(1 014)	-	(4)	(1 033)
Autres mouvements de la période	-	297	-	-	(317)	(20)
31/12/2023	26 373	2 309	11 392	3 873	807	44 753
Amortissements et pertes de valeur						
01/01/2023	(7 947)	(1 275)	(290)	(106)	(382)	(10 000)
Effet des regroupements d'entreprises	-	(10)	-	-	-	(10)
Amortissements de la période	-	(127)	(13)	-	(126)	(266)
Pertes de valeur de la période	(85)	-	-	-	-	(85)
Changement de méthode de consolidation	-	-	-	-	1	1
Sorties par voie de cession d'entreprises	-	1	275	-	3	279
Autres mouvements de la période	(100)	(47)	(13)	(1)	95	(66)
31/12/2023	(8 132)	(1 458)	(41)	(107)	(409)	(10 147)
Valeur nette						
01/01/2023	16 635	483	11 666	3 767	726	33 276
31/12/2023	18 242	851	11 350	3 766	398	34 608

Le poste Droit au bail se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Effet des regroupements d'entreprises	Acquisitions au cours de la période	Sorties par voie de cession d'entreprises	Dépréciation de l'exercice	31/12/2023
MANKO MONTAIGNE	700	-	-	-	-	700
GLOBO	738	-	-	(738)	-	0
MOMA EVENT	21	-	-	-	-	21
RITA	-	450	-	-	-	450
PAVILLON ETOILE	77	-	-	-	-	77
LES MARECHAUX	10 000	-	-	-	-	10 000
CLUB 13	10	-	-	-	-	10
PAVILLON MARCEAU	118	-	-	-	(28)	90
Total	11 665	450	-	(738)	(28)	11 350

6.2 Ecart d'acquisition

Le poste écart d'acquisition se présente ainsi :

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Effet des regroupements d'entreprises (*)	Diminution de pourcentage d'intérêts	Changement de méthode de consolidation (*)	Dépréciation des Goodwill (**)	31/12/2023
ANJOU	789	-	-	757	-	1 546
ELYSEES BIARRITZ	1 954	-	-	-	-	1 954
GAMBETTA	-	-	-	261	-	261
LA GARE	429	-	-	-	-	429
LAPEROUSE	537	-	-	-	-	537
LES MARECHAUX	8 731	-	-	-	-	8 731
MA PUCE	42	-	-	(42)	-	0
MANKO Luxembourg	78	-	-	(78)	-	0
MANKO MONTAIGNE	489	-	-	-	-	489
MOMA CULTURE	805	-	-	-	-	805
MOMA EVENT	2 078	-	(102)	-	-	1 976
MOMA GROUP	-	-	-	-	-	-
MOMA YATCHING	43	-	-	-	-	43
PAVILLON ETOILE / PRESBOURG	431	-	-	-	-	431
PLEYEL	17	-	-	-	-	17
RITA	-	113	-	-	-	113
RURAL BY	-	0	-	864	-	864
ST BDA	-	39	-	-	-	39
TISSERAND	106	-	(21)	-	(85)	0
VILLANUEVA	5	-	-	-	-	5
Total	16 536	152	(123)	1 762	(85)	18 242

(*) Se référer à note 2.2 Variation de périmètre

(**) Se référer à note 4.2 Ecart d'acquisition

6.3 Immobilisations corporelles

(En milliers d'euros)	CONSTRUCTIONS	AGENCEMENTS & INSTALLATIONS (*)	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES (*)	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	TOTAL	(*) dont Crédit bail
Valeur brute						
01/01/2023	543	2 758	38 341	3 874	45 516	2 368
Effet des regroupements d'entreprises	-	165	434	-	599	-
Acquisitions au cours de la période	3 297	568	6 056	-	9 921	-
Cessions/Sorties au cours de la période	-	(187)	(622)	(117)	(926)	(92)
Sorties par voie de cession d'entreprises	-	(38)	(1 026)	-	(1 064)	(16)
Changement de méthode de consolidation	-	(196)	(2 546)	(1 552)	(4 294)	-
Autres mouvements de la période	14	11	2 090	(2 205)	(90)	-
Ecarts de conversion	3	-	-	-	3	-
31/12/2023	3 857	3 081	42 727	-	49 665	2 260
Amortissements et pertes de valeur						
01/01/2023	(263)	(2 182)	(16 595)	(1 358)	(20 398)	(1 727)
Effet des regroupements d'entreprises	-	(92)	(321)	-	(413)	-
Pertes de valeur de la période	-	-	-	-	0	-
Amortissements de la période	(101)	(237)	(4 804)	(175)	(5 317)	(384)
Cessions/Sorties au cours de la période	-	98	395	-	493	75
Sorties par voie de cession d'entreprises	-	29	517	-	546	14
Changement de méthode de consolidation	-	133	(709)	1 533	957	-
Autres mouvements de la période	-	-	(35)	-	(35)	-
31/12/2023	(364)	(2 251)	(21 552)	0	(24 167)	(2 022)
Valeur nette						
01/01/2023	280	576	21 746	2 516	25 117	641
31/12/2023	3 493	830	21 176	0	25 498	238

Le montant des biens inscrits dans les immobilisations qui font l'objet d'un contrat de location financement s'élève à 238 K€ en valeur nette. Il s'agit principalement de contrats de location d'équipements de cuisine, de matériels pour la sonorisation et de climatisation. Ces équipements sont amortis entre 4 et 5 ans.

6.4 Immobilisations Financières

<i>(En milliers d'euros)</i>	TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS	DEPOTS ET CAUTIONNEMENT	AUTRES	TOTAL
Valeur brute				
01/01/2023	15	2 231	60	2 306
Effet des regroupements d'entreprises	-	1	-	1
Effet des autres variations de périmètre	-	-	-	-
Acquisitions au cours de la période	-	200	-	200
Cessions/remboursement au cours de la période	-	(12)	(60)	(72)
Sorties par voie de cession d'entreprises	-	(37)	-	(37)
Changement de méthode de consolidation	97	(117)	-	(20)
31/12/2023	112	2 266	-	2 378
Amortissements et pertes de valeur				
01/01/2023	-	-	-	-
Pertes de valeur de la période	-	(51)	-	(51)
Amortissements de la période	-	(12)	-	(12)
31/12/2023	-	(63)	-	(63)
Valeur nette				
01/01/2023	15	2 231	60	2 306
31/12/2023	112	2 203	-	2 315

6.5 Créances clients et comptes rattachés

<i>(En milliers d'euros)</i>	2023	2022
Créances clients	14 208	14 044
Total valeur brute	14 208	14 044
Provisions pour créances douteuses	(1 956)	(1 599)
Créances clients nettes	12 252	12 445

Les créances clients (hors créances douteuses) ont une échéance à moins d'un an.

Les créances clients font l'objet d'une analyse individuelle afin d'identifier d'éventuelle dépréciation à comptabiliser.

6.6 Autres créances et comptes de régularisation

<i>(En milliers d'euros)</i>	2023	2022
Créances d'impôts sur les bénéfices	71	72
Autres créances fiscales	5 871	3 991
Créances sociales	438	563
Charges constatées d'avance	2 914	5 497
Fournisseurs débiteurs	600	395
Comptes courants	9 108	3 779
Ecart de conversion actif	76	-
Impôts différés actif <i>(détaillés en note 6.12)</i>	906	2 511
Charges à répartir	7	189
Autres créances	3 515	3 739
Autres créances d'exploitation - Valeur brute	23 506	20 736
Provisions pour créances douteuses	(3 514)	(2 321)
Autres créances d'exploitation nettes	19 992	18 415

Les autres créances ont une échéance à moins d'un an exceptés les comptes courants dont l'échéance est comprise entre 1 à 5 ans.

6.7 Trésorerie et équivalents de trésorerie

<i>(En milliers d'euros)</i>	2023	2022
Valeurs mobilières de placement	1 821	790
Trésorerie	4 558	19 078
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 379	19 868
Concours bancaires	(1 209)	(3)
Trésorerie nette	5 170	19 865

6.8 Capitaux propres

Au 31 décembre 2023, le capital social de la société Moma Holding se décompose en 21 333 015 actions ordinaires.

6.9 Provisions pour risques et charges

(En milliers d'euros)	Titres mis en équivalence	Autres provisions pour risques et charges	TOTAL
01/01/2023	1 120	668	1 788
Dotations	-	888	888
Reprise utilisée	-	(382)	(382)
Effet des regroupements d'entreprises	560	35	595
Autres variations	1 817	-	1 817
Changement de méthode de consolidation	(41)	(10)	(51)
Sorties par voie de cession d'entreprises	(1 107)	(34)	(1 141)
31/12/2023	2 350	1 165	3 515

6.10 Emprunts et dettes financières

6.10.1 Détail des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	2023	2022
Emprunts bancaires	36 313	42 392
Emprunts crédit-bail	297	736
Intérêts courus non échus	-	16
Concours bancaires	1 210	4
Autres intérêts	-	10
Emprunts bancaires et autres dettes financières	37 820	43 158

6.10.2 Echéances des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	31/12/2023	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Emprunts bancaires	36 313	11 348	22 296	2 669
Dont :				
Crédit PPR	3 000	-	938	2 062
Crédit bilatéraux	5 000	2 813	2 187	-
PGE	13 182	5 297	7 885	-
PGE saison	5 875	1 865	4 010	-
PGE résilience	4 500	543	3 957	-
BPI	4 179	714	2 858	607
Autres	577	116	461	-
Emprunts crédit-bail	297	297	-	-
Concours bancaires	1 210	1 210	-	-
Emprunts et autres dettes financières	37 820	12 855	22 296	2 669

6.10.3 Mouvements des emprunts et dettes financières

(En milliers d'euros)	01/01/2023	Nouveaux emprunts	Remboursements	Variation	Sorties par voie de cession d'entreprises	Changement de méthode de consolidation	Entrée de périmètre	31/12/2023
Emprunts bancaires	42 392	8 096	(15 250)	-	-	949	125	36 312
Emprunts crédit-bail	736	-	(439)	-	-	-	-	297
Autres emprunts	-	-	-	-	-	-	-	-
Intérêts courus non échus	16	-	-	(16)	-	(129)	-	-
Concours bancaires	4	-	-	1 516	(185)	(129)	4	1 210
Autres intérêts	10	-	-	(10)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières	43 158	8 096	(15 689)	1 490	(185)	820	129	37 820

Comme rappelé en fait marquant, le groupe a finalisé un refinancement de son pool bancaire historique auprès de nouveaux établissements bancaires de premier rang (Crédit Agricole et CIC).

L'opération approuvée par le conseil d'administration a porté sur le remboursement anticipé total de 8 m€ d'encours actuel par la souscription d'un prêt à hauteur de 3 m€ et d'un prêt bilatéral de 5 m€.

Plusieurs de ces financements sont adossés à des covenants. 3 ratios sont applicables pour le groupe au 31 décembre 2023 selon les définitions suivantes :

- Dettes financières nettes/ EBITDA consolidés < 2,5
- EBE / Service de la dette > 1,1
- Cash flow libres / Service de la dette consolidés en pourcentage >110%

Le dernier de ces ratios n'est pas respecté au 31 décembre 2023, rendant la dette exigible pour la part (2,5 M€) soumise au respect de ce covenant.

En conséquence, la dette correspondante est classée à court terme dans le tableau des échéances (ci-dessus en note 6.10.2). Le groupe a apprécié la situation au regard de l'analyse de continuité d'exploitation et conclu que le principe de continuité d'exploitation n'était pas remis en cause pas ce bri de covenant. Des actions sont actuellement en cours de discussion avec les partenaires financiers du groupe aux fins d'obtenir un waiver ou un avenant au contrat d'emprunt. En effet, la documentation juridique liée à l'augmentation de capital en date du 22 février 2024 ayant été conclue courant décembre 2023, la prise en compte de ladite augmentation de capital dans le calcul du dernier ratio financier au 31/12/2023 aurait permis à celui-ci d'être respecté à cette même date.

6.11 Autres dettes et comptes de régularisation

(En milliers d'euros)	2023	2022
Dettes d'impôts exigibles	1 336	1 228
Autres dettes fiscales	7 423	4 554
Dettes sociales	5 411	5 704
Comptes courants	2 153	1 540
Avances clients	2 509	1 964
Dettes sur acquisition d'actifs	439	1 198
Impôts différés passif (détaillés en note 6.12)	1 114	3 492
Autres dettes	1 689	902
Produits constatés d'avance	7 623	11 845
Autres dettes d'exploitation	29 697	32 426

Les autres dettes ont une échéance à moins d'un an exceptés les comptes courants dont l'échéance est comprise entre 1 à 5 ans.

6.12 Impôts différés

6.12.1 Mouvements des impôts différés

(En milliers d'euros)	31/12/2022	Impact résultat	Sorties par voie de cession d'entreprises	Changement de méthode de consolidation	Reclassement	31/12/2023
Impôts différés sur différences temporaires	(3 565)	(1 661)	54	-	74	(5 097)
- Impôts différés sur crédit bail	10	(6)	-	-	-	4
- Impôts différés sur écarts d'évaluation	(3 133)	-	-	-	74	(3 059)
- Impôts différés sur autres retraitements de consolidation	(442)	(1 655)	54	-	-	(2 042)
Impôts différés reconnus sur déficits reportables	2 583	2 072	0	233	-	4 888
- Total Impôts différés sur déficits reportables	2 583	2 072	0	233	-	4 888
Impôts différés (position nette)	(982)	412	54	233	74	(208)
	<i>Échéance à moins d'un an</i>					<i>649</i>
	<i>Échéance comprise entre 1 et 5 ans</i>					<i>2 192</i>
	<i>Échéance à plus de 5 ans</i>					<i>(3 049)</i>
Impôts différés actifs	2 511	(29)	0	233	(1 809)	906
Impôts différés passifs	(3 492)	441	54	0	1 883	(1 114)

Les impôts différés actifs et passifs sont compensés par entité fiscale. Les impôts différés passifs à la clôture de l'exercice sont constitués principalement d'impôts différés constatés sur les actifs incorporels, principalement sur les droits au bail. Les impôts différés actifs incluent principalement des impôts différés liés à l'activation de déficits fiscaux. Les impôts différés actifs ont été reconnus en tenant compte des éléments suivants, entité par entité :

- les historiques de pertes
- les situations de marché
- les perspectives bénéficiaires, en regard des budgets internes,
- les durées d'utilisation des reports déficitaires,
- les perspectives de recouvrement des différents actifs.

Impôts différés sur déficits fiscaux présentés en base

(En milliers d'euros)	31/12/2023	Activés	Non activés
Total	35 740	19 551	16 189

Note 7 – Engagement hors bilan et autres informations

7.1. Engagements financiers

Sociétés	Nature de l'inscription
Manko	Caution de 54.758 euros pour divers marchés (produit Epargne CAM)
Moma Group	Caution solidaire à hauteur de 360 000 euros concernant le prêt conclu entre Olivier Bertrand Distribution et les Maréchaux
Moma Group	Nantissements des actions de Moma Lieux, Moma Event, KRS, Les Maréchaux au profit des banques Société Générale, CIC OUEST, BNP, PALATINE, BRED BANQUE POPULAIRE, en garantie du prêt de refinancement à moyen terme amortissable d'un montant total en principal de 23.000.000 EUR et (ii) crédit d'investissements à moyen terme amortissable d'un montant total en principal de 10.000.000 EUR en date du 18 juillet 2019
Moma Group	Caution SG consentie à VRANKEN POMMERY MONOPOLE à hauteur de 700 000€
Moma Group	Caution solidaire en garantie du paiement et du remboursement des obligations garanties au titre du contrat de prêt souscrit pour le SHELLONA ST TROPEZ
Moma Group	Caution solidaire en garantie du paiement des loyers concernant Société D'Exploitation Terre et Montagne correspondant montant maximum égal à un an de Redevance Minimale Garantie augmenté du montant de la Participation Financière du Contrat
Moma Group	Caution solidaire donnée au bailleur Bal Harbour Shops concernant le projet d'ouverture d'un Café Lapérouse à Miami, Floride, USA en garantie des engagements pris pas filiale Laperouse Miami LLC
Moma Group	Garanties à première demande émises par le CIC au bailleur Great Eagle Hotels (UK) Ltd pour un montant total de £ 515,000 en garantie des engagements pris par la filiale anglaise Mimosa Riviera Cuisine Ltd, contre-garanties par MOMA GROUP au moyen de nantissements de comptes bancaires rémunérés ouverts au CIC
Moma Holding	Caution de 2.500.000 euros en faveur du nantissement des titres
Moma Lieux	Nantissement du fonds de commerce au profit d'Olivier Bertrand Distribution en date du 14 décembre 2015
Moma Lieux	Caution solidaire à hauteur de 200 000 euros concernant le prêt conclu entre la société Richard et Rural By en date du 20 janvier 2017 assorti d'un engagement d'achat de 200K€/an
Moma Lieux	Nantissements des titres de LA GARE au profit de la banque Palatine en date du 31 octobre 2012
Rural By	Nantissement du fonds de commerce au profit de la société AB INBEV France en date du 23 août 2017

7.2. Engagements de retraite

La méthode retenue dans le cadre de l'évaluation est la méthode des unités de crédit projetées (ou méthode du prorata des droits au terme).

Le montant auquel conduit l'utilisation de cette méthode correspond à la notion de dette actuarielle.

Cette méthode consiste à :

- Evaluer les flux futurs probables en se basant sur les hypothèses d'évolution des rémunérations, les droits exigibles au moment du départ à la retraite et les probabilités de présence dans l'entreprise;
- Actualiser ces flux à la date d'évaluation afin d'obtenir la valeur actuelle probable des flux futurs (VAP).

- Proratiser la valeur actuelle probable des flux futurs afin d'obtenir la dette actuarielle (valeur actualisée de l'obligation).

Le calcul est effectué salarié par salarié. L'engagement total de l'entreprise correspond à la somme des engagements individuels. Les hypothèses mises en œuvre dans l'évaluation sont directement liées aux comportements sociaux et démographiques de la population étudiée. Elles traduisent les rapports économiques existant entre certains facteurs. Elles se décomposent principalement en variables économiques et en variables démographiques.

Variables Economiques :

Taux d'actualisation

Il doit être déterminé par référence à un taux de marché, à la date de clôture, fondé sur les taux de rendement moyen des obligations d'entreprises de première catégorie (obligations corporate AA). Le taux retenu dans le cadre de cette évaluation correspond au taux IBOXX Corporates AA (Indexco.com).

Les paramètres financiers retenus sont les suivants :

- Taux d'actualisation 2022 : 3.17 % contre 3.75 % en 2022
- Tuax de charges sociales : 35 %

Revalorisation des salaires

La revalorisation des salaires peut être linéaire ou variable. Elle est ainsi représentée sous la forme de tables qui expriment un taux d'évolution de la rémunération par âge.

Les tables retenues dans le cadre des évaluations sont les suivantes :

- Cadre : Profil 2,5 %
- Non cadre : Profil 2,5 %

Montant des engagements de retraite au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 :

(En milliers d'euros)	2023	2022
Engagements de retraite	1 035	628

7.3. Relation avec les parties liées

Les transactions réalisées et les encours existant en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale sont totalement éliminés en consolidation.

Le GROUPE PATOU LUX associé majoritaire de MOMA HOLDING a conclu avec ses filiales des conventions de prestation de conseil et d'accompagnement rémunérées par le paiement d'un forfait. Le montant comptabilisé en 2023 est de 240 000€.

Le groupe PRT (Pierre Rénovation Tradition), en date du 13/10/2022, est devenu propriétaire des murs de l'établissement Lapérouse Paris situé 49/51 rue des grands Augustin 75006 Paris.

Le groupe PRT est présidé par M. Eric Sitruk qui est également actionnaire de Moma Holding (au travers PRT). La charge de loyer sur l'exercice 2023 s'élève à 604 k€ hors charges locatives.

7.4 Honoraires des commissaires aux comptes

<i>(En milliers d'euros)</i>	31/12/2023	31/12/2022
Commissariat aux comptes et certification des comptes annuels et consolidés	418	168
Autres diligences	-	-
Total	418	168

MOMA HOLDING
Bilan
Fin de période déc. 2024

Ligne d'état financier	Montant
ACTIF	
20500000 - 20500000 Concessions et droits similaire	99 733,00
26110029 - Titres de P. Moma Group	16 496 582,44
Total immobilisations	16 596 315,44
Actifs circulants	
41100200 - (i)Clients Groupe	5 888,48
41810200 - (i)Clients - Fae intragroupe	39 907,48
Total comptes clients	45 795,96
44566000 - TVA ded. s/ biens et services	17 660,98
45100015 - (i)C/C Groupe Moma Event	31 578,00
45100020 - (i)C/C Groupe Moma Lieux	942 968,15
45100024 - (i)C/C Groupe Victoria	990,00
45100025 - (i)C/C Groupe L'Arc Club	1 708,00
45100026 - (i)C/C Groupe Manko Montaigne	1 707,00
45100027 - (i)C/C Groupe Elysees Biarritz	6 045,00
45100029 - (i)C/C Groupe Moma Group	27 550 310,93
45100030 - (i)C/C Groupe Pavillon Presbourg	346 300,00
45100042 - (i)C/C Groupe La gare	3 203,00
45100045 - (i)C/C Groupe BST	1 495,00
45100050 - (i)C/C Groupe Théophile	44 813,00
45100057 - (i)C/C Groupe Ste exploitation HDM	-3 395,00
45100058 - (i)C/C Groupe Restaurant la marine	2 563,00
45100079 - (i)C/C Groupe Mimosa Riviera Cuisine Dev	96,00
45500017 - (i)C/C Associés Les maréchaux	0,02
45500024 - (i)C/C Associés Victoria 1836	17 224,00
45500076 - (i)C/C Associés Mimosa Riviera Cuisine Développement	6 774,64
Total autre actif circulant	28 972 041,72
51211005 - Banque PALATINE MOMA HOLDING	36 349,16
51217020 - CIC PARIS MOMA HOLDING	44 722,00
Total banque	81 071,16
Total actifs circulants	29 098 908,84
Total ACTIF	45 695 224,28
PASSIF	
10130000 - Capital	27 428 029,00
10410000 - Primes d'émission	15 865 401,32
10611000 - Reserve legale propr.dite	677 486,63
11000000 - Report a nouveau creditre	2 157 176,54
Total - Capital et réserves	46 128 093,49
Bénéfices non répartis	0,00
Produits nets	-545 439,94
Total capitaux et réserves	45 582 653,55
Dettes à court terme	
40100000 - Fournisseurs FG	105 967,25
40810000 - Frs - factures non parvenues	164 453,30
Total comptes fournisseurs	270 420,55
42820000 - Prov. s/conges payes	37 238,97
43100000 - Urssaf	10 534,40
43720000 - Caisse de retraite (Audiens/KLESIA)	9 938,60
43730000 - Caisse de sante et prévoyance (Verspieren)	1 301,70
43820000 - Prov. ch.sociales / conges pay	16 724,91
44210000 - Prelev à la source	5 139,30
44400000 - Etat - impôts sur les bénéfice	-5 335,00
44521000 - Tva due hors UE	-0,15
44566210 - Tva ded. hors ue	0,15
44567000 - Crédit de tva à reporter	-285 203,00
44571000 - TVA collectée à 20%	981,29
44586000 - Tva s/ factures non parvenues	-27 400,00
44586001 - (i)Tva s/ factures non parvenues	2 162,62
44860000 - Charges à Payer	48 000,00
44863200 - Caisse Taxe d'apprentissage	66,39
46720000 - Crédoeurs divers	28 000,00
Total autre dette à court terme	-157 849,82
Total dettes à court terme	112 570,73
Total ACTIF	45 695 224,28

MOMA HOLDING
Compte de résultat
Du janv. 2024 au déc. 2024

Compte	Montant
PRODUITS D'EXPLOITATION	
Chiffre d'affaires nets	
Production vendue - services	
70600001 - (i)Managements Fees	138 852,23
Production vendue - services	138 852,23
Chiffre d'affaires nets	138 852,23
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	
79100616 - (i)Transfert de ch (cpte 616)	423 257,18
79100641 - (i)Transfert de ch (cpte 641)	10 897,00
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges	434 154,18
Autres produits	
75800000 - Pds divers de gestion courante	30 000,00
Autres produits	30 000,00
Total des produits d'exploitation (2)(I)	603 006,41
CHARGES D'EXPLOITATION	
Autres achats et charges externes (3) (6bis)	
61610000 - Assurances multirisques	445 347,03
62263100 - Honoraires juridiques	1 585 415,63
62263700 - Honoraires CAC et Ex cptable	240 505,65
62780000 - Frais bancaires	8 061,66
62880000 - Frais divers	86 241,98
Autres achats et charges externes (3) (6bis)	2 365 571,95
Impôts, taxes, versements assimilés	
63120000 - Taxe d'apprentissage	66,39
Impôts, taxes, versements assimilés	66,39
Salaires et traitements	
64110000 - Salaires appointements	73 750,05
64125000 - Prov pour cp et rtt	9 905,08
Salaires et traitements	83 655,13
Charges sociales (10)	
64510000 - Cotisation urssaf	22 098,18
64532000 - Cot arrco	8 944,26
64533000 - Cotisations prevoyance	690,60
64534000 - Cotisation santé	308,94
64560000 - Prov charges sur cp	4 151,32
64710000 - Ticket restaurant	-480,00
Charges sociales (10)	35 713,30
Autres charges (12)	
65300000 - Jetons de présences	40 000,00
Autres charges (12)	40 000,00
Total des charges d'exploitation (4)(II)	2 525 006,77
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	-1 922 000,36
PRODUITS FINANCIERS	
Produits financiers de participations (5)	
76100000 - (i)int des cc	1 382 098,00
Produits financiers de participations (5)	1 382 098,00
Total des produits financiers (V)	1 382 098,00
CHARGES FINANCIERES	
Intérêts et charges assimilées (6)	
66116000 - Int des emprunts	1 972,00
66150000 - (i)Int des CC intercos	101,00
66160000 - Interets bancaires	3 464,58
Intérêts et charges assimilées (6)	5 537,58
Total des charges financières (VI)	5 537,58
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)	1 376 560,42
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV +V - VI)	-545 439,94
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)	0,00
TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	1 985 104,41
TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 530 544,35
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)	-545 439,94

Annexe 4.2

Etat comptable intermédiaire de Moma TopCo au 31 décembre 2024



PROJET

SAS MOMA TOPCO

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

12 rue de Presbourg

75116 PARIS 16

APE : 6420Z

SIRET : 98244036400015

EXPERTISE COMPTABLE
AUDIT / CAC
GESTION
RESSOURCES HUMAINES
JURIDIQUE
FORMATION



Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)					
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions brevets droits similaires				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations	33 914 456		33 914 456		
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
	TOTAL (II)	33 914 456		33 914 456	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients et comptes rattachés				
	Autres créances				
Capital souscrit appelé, non versé					
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	450 172		450 172		
DISPONIBILITES	57 616		57 616	1	
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance				
	TOTAL (III)	507 788		507 788	1
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)					
Ecarts de conversion actif (VI)					
TOTAL ACTIF (I à VI)	34 422 244		34 422 244	1	

(1) dont droit au bail

(2) dont immobilisations financières à moins d'un an

(3) dont créances à plus d'un an

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
Capitaux Propres	Capital social ou individuel	6 424 729	1
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	27 583 798	
	Ecarts de réévaluation		
	RESERVES		
	Réserve légale		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves		
	Report à nouveau	(4 366 363)	
	Résultat de l'exercice	4 576 573	
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Total des capitaux propres		34 218 737	1
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total des autres fonds propres			
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
Total des provisions			
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)		
	Emprunts et dettes financières divers (3)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 090	
	Dettes fiscales et sociales	195 417	
	DETTES DIVERSES		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes			
Produits constatés d'avance (1)			
Total des dettes		203 507	
Ecarts de conversion passif			
TOTAL PASSIF		34 422 244	1
Résultat de l'exercice exprimé en centimes		4 576 573,08	0,00
(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		203 507	
(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			
(3) Dont emprunts participatifs			

COMPTE DE RESULTAT

Compte de Résultat

1/2

				31/12/2024	31/12/2023
		France	Exportation	12 mois	1 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises				
	Production vendue (Biens)				
	Production vendue (Services et Travaux)				
	Montant net du chiffre d'affaires				
	Production stockée				
	Production immobilisée				
	Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et amortissements, transfert de charges					
Autres produits					
Total des produits d'exploitation (1)					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises				
	Variation de stock				
	Achats de matières et autres approvisionnements				
	Variation de stock				
	Autres achats et charges externes			22 696	
	Impôts, taxes et versements assimilés				
	Salaires et traitements				
	Charges sociales du personnel				
	Cotisations personnelles de l'exploitant				
	Dotations aux amortissements :				
	- sur immobilisations				
	- charges d'exploitation à répartir				
	Dotations aux dépréciations :				
- sur immobilisations					
- sur actif circulant					
Dotations aux provisions					
Autres charges					
Total des charges d'exploitation (2)				22 696	
RESULTAT D'EXPLOITATION				(22 696)	

Compte de Résultat

2/2

		31/12/2024	31/12/2023
RESULTAT D'EXPLOITATION		(22 696)	
Opéra. comm.	Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS	De participations (3) D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé (3) Autres intérêts et produits assimilés (3) Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers		
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées (4) Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières		
RESULTAT FINANCIER			
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		(22 696)	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges	10 012 295	
	Total des produits exceptionnels	10 012 295	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	5 217 609	
	Total des charges exceptionnelles	5 217 609	
RESULTAT EXCEPTIONNEL		4 794 687	
PARTICIPATION DES SALARIES IMPOTS SUR LES BENEFICES		195 417	
TOTAL DES PRODUITS		10 012 295	
TOTAL DES CHARGES		5 435 722	
RESULTAT DE L'EXERCICE		4 576 573	

- (1) dont produits afférents à des exercices antérieurs
(2) dont charges afférentes à des exercices antérieurs
(3) dont produits concernant les entreprises liées
(4) dont intérêts concernant les entreprises liées

DETAIL DES COMPTES

Détail de l'Actif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	11/12/2023 31/12/2023	1 mois	Variations	%
Capital souscrit non appelé						
TOTAL II - Actif Immobilisé NET	33 914 456	98,52			33 914 456	
Autres participations	33 914 456	98,52			33 914 456	
Titres de participation MOMA HOLDING	33 914 456	98,52			33 914 456	
TOTAL III - Actif Circulant NET	507 788	1,48		1 100,00	507 787	N/S
Valeurs mobilières de placement	450 172	1,31			450 172	
Autres VMP	450 172	1,31			450 172	
Disponibilités	57 616	0,17		1 100,00	57 615	N/S
Crédit agricole				1 100,00	(1) -100,00	
BPE	57 616	0,17			57 616	
TOTAL DU BILAN ACTIF	34 422 244	100,00		1 100,00	34 422 243	N/S

PROJET

Détail du Passif

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	11/12/2023 31/12/2023	1 mois	Variations	%
TOTAL I - Capitaux propres	34 218 737	99,41		1 100,00	34 218 736	N/S
Capital Social ou individuel	6 424 729	18,66		1 100,00	6 424 728	N/S
Capital				1 100,00	(1) -100,00	
Capital souscrit appelé versé	6 424 729	18,66			6 424 729	
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	27 583 798	80,13			27 583 798	
Primes d'émission		10			10	
Primes d'apport	27 583 788	80,13			27 583 788	
Report à nouveau	(4 366 363)	-12,68			(4 366 363)	
Acomptes sur dividendes	(4 366 363)	-12,68			(4 366 363)	
Résultat de l'exercice	4 576 573	13,30			4 576 573	
TOTAL II - Autres fonds propres						
TOTAL III - Total des Provisions						
TOTAL IV - Total des dettes	203 507	0,59			203 507	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 090	0,02			8 090	
Collectif fournisseurs créditeurs	1 560				1 560	
Fourn. Fact. Non Parven.	6 530	0,02			6 530	
Dettes fiscales et sociales	195 417	0,57			195 417	
Etat-Impôts sur les bénéfices	195 417	0,57			195 417	
TOTAL DU BILAN PASSIF	34 422 244	100,00		1 100,00	34 422 243	N/S

Détail du Compte de Résultat

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	11/12/2023 31/12/2023	1 mois	Variations	%
Total des produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue Biens						
Production vendue Services + Travaux						
Montant net du chiffre d'affaires						
Total des charges d'exploitation		22 696			22 696	
Autres achats et charges externes		22 696			22 696	
Frais divers		530			530	
Honoraires Expertise Comptable		6 240			6 240	
Honoraires Juridique		6 960			6 960	
Honoraires CAC		8 400			8 400	
Frais d'actes et contentieux		120			120	
Serv. bancaires taxables		446			446	
Résultat d'exploitation		(22 696)			(22 696)	
Total des produits financiers						
Total des charges financières						
Résultat financier						
Résultat courant avant impôts		(22 696)			(22 696)	
Total des produits exceptionnels		10 012 295			10 012 295	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		10 012 295			10 012 295	
Produits cess. Immo. fin.		10 012 295			10 012 295	
Total des charges exceptionnelles		5 217 609			5 217 609	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		5 217 609			5 217 609	
VNC Immobilisations financières		5 217 609			5 217 609	
Résultat exceptionnel		4 794 687			4 794 687	
Impôts sur les bénéfices		195 417			195 417	
Impôts sur les bénéfices		195 417			195 417	
Résultat de l'exercice		4 576 573			4 576 573	

ETATS DE GESTION

Soldes Intermédiaires de Gestion

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	11/12/2023 31/12/2023	1 mois	Ecart	%
CHIFFRE D'AFFAIRES						
Ventes de marchandises						
- Achats de marchandises						
- Variation stocks de marchandises						
MARGE COMMERCIALE						
Production vendue : Biens						
+ Production vendue : Travaux						
+ Production vendue : Services						
+ Variation production stockée						
+ Production immobilisée						
PRODUCTION DE L'EXERCICE						
PRODUCTION + MARGE COMMERCIALE						
- Achats stockés approvisionnement						
- Variation des stocks et approvisionnement						
- Achats de sous-traitance						
- Achats non stockés						
- Autres charges externes		22 696				22 696
CONSOMMATION DE L'EXERCICE EN PROVENANCE DES TIERS		22 696				22 696
VALEUR AJOUTÉE PRODUITE		(22 696)				(22 696)
+ Subventions d'exploitation						
- Impôts, taxes sur rémunérations						
- Autres impôts et taxes						
- Salaires et traitements						
- Charges sociales						
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION		(22 696)				(22 696)
+ Reprises sur amortissements et provisions						
+ Autres produits d'exploitation						
+ Transfert de charges d'exploitation						
- Dotations aux amort.,dépréciations et provisions						
- Autres charges de gestion courante						
RÉSULTAT EXPLOITATION		(22 696)				(22 696)
+ Quote-part sur opérations en commun						
+ Produits financiers						
- Quote-part sur opérations en commun						
- Charges financières						
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS		(22 696)				(22 696)
Produits exceptionnels		10 012 295				10 012 295
- Charges exceptionnelles		5 217 609				5 217 609
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		4 794 687				4 794 687
- Participation des salariés						
- Impôts sur les bénéfices		195 417				195 417
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		4 576 573				4 576 573

Détail des Soldes Intermédiaires

	01/01/2024 31/12/2024	12 mois	11/12/2023 31/12/2023	1 mois	Variations	%
Montant net du chiffre d'affaires						
Marge commerciale						
Production de l'exercice						
Marge brute de production						
Production de l'exercice + Marge commerciale						
Autres charges externes		22 696			22 696	
Frais divers		530			530	
Honoraires Expertise Comptable		6 240			6 240	
Honoraires Juridique		6 960			6 960	
Honoraires CAC		8 400			8 400	
Frais d'actes et contentieux		120			120	
Serv. bancaires taxables		446			446	
Valeur ajoutée produite		(22 696)			(22 696)	
Excédent brut d'exploitation		(22 696)			(22 696)	
Résultat d'exploitation		(22 696)			(22 696)	
Résultat courant avant impôts		(22 696)			(22 696)	
Produits exceptionnels		10 012 295			10 012 295	
Produits cess. Immo. fin.		10 012 295			10 012 295	
Charges exceptionnelles		5 217 609			5 217 609	
VNC Immobilisations financières		5 217 609			5 217 609	
Résultat exceptionnel		4 794 687			4 794 687	
Impôts sur les bénéfices		195 417			195 417	
Impôts sur les bénéfices		195 417			195 417	
Résultat de l'exercice		4 576 573			4 576 573	